

# Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière - 2020 -

**CPCEA**



[www.groupagric.com](http://www.groupagric.com)

---

# SOMMAIRE

---

<b>A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS</b>	<b>5</b>
A.1 Activité	5
A.2 Résultats de souscription	6
A.3 Performance financière	9
A.4 Résultats des autres activités	11
A.5 Autres informations	12
<b>B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>13</b>
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	13
B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	17
B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	18
B.4 Système de contrôle interne	19
B.5 Fonction d'audit interne	20
B.6 Fonction actuarielle	20
B.7 Sous-traitance	21
B.8 Autres informations	21
<b>C. PROFILS DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES</b>	<b>23</b>
C.1 Risques stratégiques	24
C.2 Risques de souscription assurantielle vie	24
C.3 Risque de Marché	25
C.4 Risque de crédit (Défaut)	26
C.5 Risque de liquidité	26

C.6	Risque opérationnel	26
C.7	Risques juridiques et conformités	27
C.8	Autres risques importants	28
C.9	Autres informations	28
D.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	29
D.1	Actifs	29
D.2	Provisions techniques	35
D.3	Autres passifs	42
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	43
D.5	Autres informations	43
E.	GESTION DU CAPITAL	44
E.1	Fonds propres	44
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	46
E.3	Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	48
E.4	Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	48
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	49
E.6	Autres informations	49
F.	ANNEXES	50

## SYNTHÈSE

Pour CPCEA, l'année 2020 est marquée par l'impact de la crise sanitaire qui d'une part, a provoqué la baisse de son chiffre d'affaire et l'augmentation de ses risques, et d'autre part, a permis de profiter de la forte volatilité des marchés financiers pour réaliser d'importantes plus-values dans une approche restée prudente. Son résultat a ainsi été préservé à 5,5 M€ malgré un ratio combiné qui se détériore conjoncturellement à 122%.

En termes de gouvernance, CPCEA est l'institution de prévoyance des salariés cadres de la Production Agricole et du secteur du Paysage. Elle est membre de l'association sommitale Groupe AGRICA et du GIE AGRICA Gestion ainsi que de la SGAPS AGRICA Prévoyance dont elle est cofondatrice. C'est un organisme paritaire piloté par deux dirigeants effectifs, constituant la Direction Générale. Le système de gouvernance répond aux exigences réglementaires.

Les principaux risques identifiés sur CPCEA concernent l'éventuelle non-réalisation du plan de développement, le contexte réglementaire Solvabilité II défavorable pour la retraite supplémentaire, et les risques de non-conformité (Loi Eckert, protection de la clientèle, RGPD, DDA...). La qualité des données et les risques liés à l'externalisation d'opérations font aussi l'objet d'attention particulière.

La valorisation du portefeuille de CPCEA augmente à 1 806 M€. Notre approche prudente avant la crise a permis d'arbitrer les marchés dans la période de baisse et de servir un rendement de 4,62% tout en augmentant le volume des plus-values latentes dans un marché étale.

Les provisions en meilleure estimation de CPCEA représentent 1 477 M€, en augmentation de 101 M€ portées par le régime de retraite supplémentaire.

Les fonds propres sont en baisse à 306 M€ en lien avec l'impact de la baisse des taux sur les engagements longs du régime de retraite supplémentaire.

Le capital de solvabilité requis augmente dans la perspective d'une diminution des produits financiers liée à la baisse des taux.

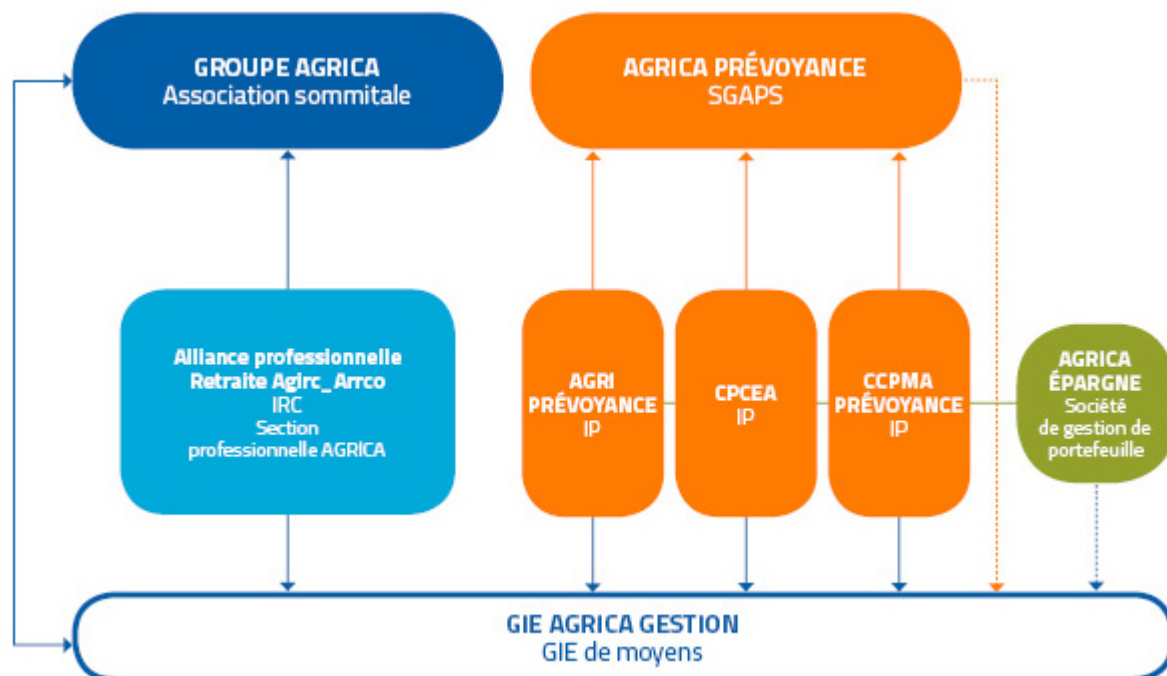
Ces effets croisés provoquent une diminution du ratio de solvabilité de 215% à 171%, niveau satisfaisant qui conforte la résilience de l'institution dans un contexte conjoncturel heurté.

# A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

## A.1 Activité

### A.1.a Identité

Institutions membres du GROUPE AGRICA



### A.1.b Description de l'activité

CPCEA offre des garanties dans le cadre du régime de la Convention Collective Nationale de 1952 (CCN 52), de l'Accord Paysage, ou de contrats optionnels ou collectifs proposés aux entreprises et aux retraités qui le souhaitent.

Les deux principaux contrats CCN52 et Paysage couvrent la prévoyance lourde (décès, incapacité permanente et temporaire), prévoient une complémentaire santé pour les actifs et retraités, ainsi qu'un régime supplémentaire de retraite pour leurs populations respectives.

Il existe d'autres contrats en dehors de ces deux régimes. Il s'agit de garanties optionnelles pouvant être souscrites par des entreprises adhérentes au régime de la Convention de 1952 ou à l'Accord Paysage. Il existe également des produits s'adressant à des individus comme par exemple l'indemnité funéraire des retraités, ainsi que des produits destinés aux retraités sur le risque santé. D'autres contrats collectifs d'entreprises (offre dite « contractuelle ») peuvent être souscrits

## A.1.c Objectifs et stratégies

CPCEA a deux clients principaux, le paysage et la convention collective nationale de 52. Les syndicats membres du conseil d'administration ont souhaité développer et aménager la couverture sociale de ces deux clients.

L'ouverture à la concurrence a nécessité de s'équiper d'un réseau commercial plus large, raison pour laquelle des accords de partenariat ont été noués avec ses deux principaux partenaires commerciaux, le Crédit Agricole et Groupama dans le cadre de l'offre Agricole. Le développement en santé a aussi nécessité la mise en place de conventions avec la CCMO.

Afin d'augmenter sa surface financière et répondre aux contraintes en capital liés à Solvabilité 2, une SGAPS a été créée avec CCPMA et AGRI Prévoyance.

Le nouveau Groupe ainsi constitué renforcera ses moyens et sa surface financière pour augmenter encore son positionnement dans le monde agricole.

## A.2 Résultats de souscription

### A.2.a Performance globale de souscription

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	100,1	97,1
RESULTAT ASSURANTIEL	-7,0	-12,7
Résultat financier net d'it	9,1	13,9
RESULTAT APRES IMPÔT	0,0	5,5

Au titre de l'exercice 2020, l'institution CPCEA présente un résultat après impôts des activités positif de 5,5 M€. Le résultat est supérieur à celui de la projection du scénario médian.

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche un montant de 97,1 M€, en diminution par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat assurantiel est en net retrait en affichant -12,7 M€ en comparaison de -7,0 M€ l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des résultats des garanties santé.

Le résultat financier de l'exercice 2020 représente 13,9 M€, il est supérieur au montant de l'exercice précédent qui s'élevait à 9,1 M€.

La contribution du résultat du régime de retraite supplémentaire branche 26 est de 0,3 M€ en 2020, compte tenu d'un prélèvement sur encours de 0,50% et sur cotisations de 1%.

Le résultat après impôt est en hausse sur l'année 2020 à 5,5 M€, du fait du montant des plus value latentes qui est resté stable par rapport à l'exercice antérieur ce qui explique l'absence de charge fiscale sur 2020. Il est également supérieur à la projection du scénario médian ORSA qui s'établissait à -3,3 M€.

### A.2.b Résultat par ligne d'activité

#### A.2.b.1 Performance de souscription des activités de prévoyance

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	67,1	63,8
RESULTAT ASSURANTIEL	-10,0	-13,0
RATIO COMBINE	115%	122%

Les activités de prévoyance présentent une performance de souscription de l'exercice 2020 déficitaire avec ratio combiné de 122%.

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche un montant de 63,8 M€. Il est en baisse de 4,9% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat assurantiel se dégrade tout comme l'exercice précédent, en affichant -13,0 M€ en comparaison de -10,0 M€ l'exercice précédent.

Le ratio combiné atteint un niveau de 122%, compte tenu de l'augmentation de la sinistralité des garanties de prévoyance.

### A.2.b.2 Performance des activités liées aux garanties vie

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	6,4	6,6
RESULTAT ASSURANTIEL	-5,1	-2,0
RATIO COMBINE	201%	149%

Le chiffre d'affaires direct représente 4,9 M€ et est en baisse de -0,6 M€ par rapport à 2019, du fait de la crise sanitaire et la baisse du taux d'appel des cotisations de -5% sur la CCN52.

Le résultat assurantiel des garanties décès est déficitaire de -2,0 M€ contre -5,1 M€ en 2019.

Le ratio combiné des garanties vie affiche 149% à fin 2020 contre 201% à la fin de l'année précédente.

### A.2.b.3 Performance des activités liées aux garanties arrêt de travail

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	14,3	12,9
RESULTAT ASSURANTIEL	1,4	-3,7
RATIO COMBINE	90%	129%

Le chiffre d'affaires des garanties arrêt de travail affiche 12,9 M€ en diminution de 9,3% par rapport à 2019, en raison d'une baisse tarifaire opérée sur l'exercice, tout comme les effets de la crise sanitaire et économique de la COVID-19 sur les chiffres d'affaires et la sinistralité.

Le résultat assurantiel des garanties arrêt de travail représente une contribution de -3,7 M€, bien inférieur à celui de l'exercice précédent qui affichait 1,4 M€ du fait de la hausse de la sinistralité constaté en lien avec la COVID-19.

Le ratio combiné s'inscrit à 129% à fin 2020 alors qu'il était de 90 % l'année précédente.

### A.2.b.4 Performance des activités liées au garanties santé

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	46,4	44,3
RESULTAT ASSURANTIEL	-6,1	-7,3
RATIO COMBINE	113%	117%

Le chiffre d'affaires des garanties santé représentent 44,3 M€ en 2020, en baisse de 4,6%.

Le résultat assurantiel des garanties santé est négatif à -7,3 M€ fin 2020 contre -6,1 M€ à la fin de l'exercice précédent.

Le ratio combiné des garanties santé s'inscrit en dégradation à 117% en santé (113% en 2019).

### A.2.b.5 Performance globale de souscription des activités du régime retraite supplémentaire (Branche 26)

En M€	2019	2020
CHIFFRE D’AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	33,0	33,3
RÉSULTAT FINANCIER	34,7	53,5
RÉSULTAT	3,0	0,3

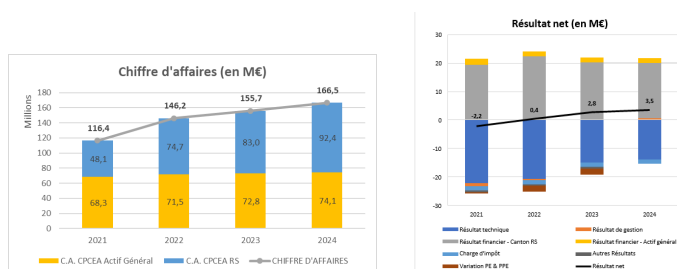
Le chiffre d’affaires du régime de retraite supplémentaire Branche 26 connaît une progression de 0,9% à 33,3 M€. Les cotisations collectives progressent sous l’effet de la croissance organique.

Les placements du régime de retraite supplémentaire présentent un résultat financier de 53,5 M€ à la fin de l’exercice 2020, soit un rendement comptable du portefeuille du régime de retraite supplémentaire de 4,64% (rappel : 34,7 M€ et 3,17% en 2019).

La réglementation de la Branche 26 ne permet plus de conserver une partie du résultat financier du régime de retraite. Par contre, un prélèvement sur encours de 0,50% et de 1% sur cotisations a été mis en place au bénéfice de l’actif général à partir de 2018.

Le résultat de l’exercice 2020 représente uniquement le résultat de gestion des activités de retraite supplémentaire Branche 26 pour un montant de 0,3 M€.

### A.2.c Projection de chiffre d’affaires et de résultat sur la période 2021-2024



### A.2.d Consolidation groupe

Les comptes de CPEA sont combinés à fin 2020, par l’institution CCPMA PRÉVOYANCE, en vertu d’une convention de combinaison signée avec cette institution.

## A.3 Performance financière

### A.3.a Produits et dépenses par catégorie d'investissement

Classe d'Investissements	Fonds Prévoyance	Fonds RS	TOTAL
Résultats net Immobilier	1 683	4 759	6 442
Résultat net portefeuille MT/LT	12 221	48 549	60 771
Résultat net portefeuille CT et Trésorerie	21	55	76
Frais internes de placement	-68	-77	-145
<b>TOTAL</b>	<b>13 857</b>	<b>53 286</b>	<b>67 143</b>

Le rendement comptable moyen de l'institution s'élève à 4,57% pour la prévoyance et 4,65% pour le RS.

En K€	Dividendes	Plus-values réalisées	Moins-values réalisées	Reprise/ Dotation PDD	TOTAL
Fonds non cotés	324	1 752	0	137	2 214
Participations	1 328	0	0	-865	463
OPCVM	0	48 405	-10 629	-13	37 762
<b>TOTAL</b>	<b>1 652</b>	<b>50 158</b>	<b>-10 629</b>	<b>-741</b>	<b>40 439</b>

Le niveau de plus-values latentes en fin de période atteint 16,8%.

Frais financiers	2019 (En K€)	2020 (En K€)
Mandat immobilier	140	74
Mandat obligataires	1 278	1 258
Actions et Diversification	236	80
Prestations de services	356	344
Frais internes de placement	306	145
<b>TOTAL</b>	<b>2 316</b>	<b>1 901</b>

Frais financiers	2019 (En K€)	2020 (En K€)
Encours Moyen	1 646 901	1 768 577
Taux moyen global	0,16%	0,11%

Le niveau de frais financiers, en légère diminution, traduit la continuité des travaux d'optimisation des coûts de gestion financière.

### A.3.b Performance globale des investissements

#### Performance financière du 01/01/2020 au 31/12/2020 :

Conformément aux objectifs de notre politique d'investissements, le pilotage de la structure du portefeuille d'actifs a consisté à protéger le ratio de solvabilité et à générer du rendement comptable tout en s'adaptant à un éventuel contexte durable de taux bas où la contribution des produits financiers récurrents sécurise les résultats financiers.

Dans un contexte de forte volatilité la baisse des marchés actions est restée limitée sur l'année (-6% pour l'indice CAC 40) ; Malgré une chute vertigineuse au 1er trimestre (-38%), la fin d'année a apporté des nouvelles positives entraînant un rebond historique (+20% en novembre) : mise sur le marché des vaccins dans le monde, l'accord post-Brexit et la validation d'un plan de relance budgétaire massif aux Etats- Unis.

Dans un marché totalement administré par la Banque Centrale, les taux sont restés très bas (-0,38% en moyenne sur l'OAT 10 ans).

Nous avons réalisé en grande partie le résultat 2020 dès le mois de janvier au travers notamment du changement de véhicule tactique. La classe Monétaire a été surexposée pour faire face à la seconde vague de COVID.

### A.3.c Projection des performances attendues

#### CPCEA

RESULTAT FINANCIER en M€	2021	2020	2023	2024
Revenus financiers	3,5	3,3	3,4	3,2
Frais de placements	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
PDD	0,1	0,0	0,0	0,0
Plus/Moins-Values Réalisées	-0,2	0,6	-1,5	1,2
Amortissement	-1,0	-0,8	-0,7	-0,7
Surcotes/Décotes	0,0	-0,3	1,9	-0,3
Coupons Courus	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
<b>Résultat Financier</b>	<b>2,0</b>	<b>2,4</b>	<b>2,6</b>	<b>3,0</b>
<b>RENDEMENT</b>				

RESULTAT FINANCIER en M€	2021	2020	2023	2024
Placements (VNC)	293,3	294,8	296,9	299,7
<b>Rendement</b>	0,68%	0,80%	0,89%	1,00%

## CPCEA RS

RESULTAT FINANCIER en M€	2021	2020	2023	2024
Revenus financiers	23,3	22,8	22,6	22,5
Frais de placements	-2,0	-2,1	-2,2	-2,3
PDD	-1,4	2,6	0,0	0,0
Plus/Moins-Values Réalisées	2,1	2,3	2,9	2,0
Amortissement	-0,9	-1,2	-1,3	-1,5
Surcotes/décotes	-1,2	-1,0	-1,3	-0,3
Coupons Coursus	-0,6	-1,0	-0,9	-1,4
<b>Résultat Financier</b>	19,3	22,4	19,7	19,1
<b>RENDEMENT</b>				
Placements (VNC)	1 294,8	1 350,7	1 422,9	1 500,7
<b>Rendement</b>	1,49%	1,66%	1,39%	1,27%

### A.3.d Titrisation

L'institution n'a pas de position de titrisation.

### A.4 Résultats des autres activités

L'institution de Prévoyance CPCEA consacre des moyens à des activités d'action sociale auprès de population connaissant des difficultés ou d'œuvres collectives dans le cadre de partenariat.

A ce titre, le conseil d'Administration détermine un budget d'action sociale, le résultat de cette activité représente une charge de 0,5 M€ en 2020.

## A.5 Autres informations

Néant

## B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

### B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

AGRICA PRÉVOYANCE dispose de son conseil d'administration de même que chaque entité membre (AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE). Son conseil dispose d'une commission stratégique qui fait l'objet d'une déclinaison par métier/thème, d'un comité d'audit et des risques et d'une commission d'action sociale. Les instances se réunissent de manière régulière et font, pour les commissions, l'objet d'un procès-verbal à destination du conseil suivant. De même, le conseil (et ceux des entités membres) fait l'objet d'un procès-verbal validé en début de chaque conseil suivant. Chaque instance dispose d'administrateurs nommés et d'un président/vice-président en charge de l'animation et du fonctionnement de l'instance.

Les instances s'appuient sur la Direction Générale (Directeur Général et Directeur Général Délégué). Le pilotage général s'organise autour d'un Comité exécutif hebdomadaire (COMEX), mais aussi d'une comitologie interne en charge du pilotage des activités, à titre d'exemple Comité Assurantiel, Comité ORSA, Comité Financier. Le groupe dispose de plus des 4 fonctions clefs, validées par le Conseil d'Administration, à savoir Risques, Audit, Conformité et Actuariat.

Les administrateurs présents dans les conseils d'administration et dans les différentes commissions disposent en dehors de leur propre expérience professionnelle, d'un parcours de formation annuel construit et étayé avec différentes sessions et différentes thématiques. Il est à noter que ces administrateurs peuvent aussi suivre des formations certifiantes spécifiques.

Pour ce qui concerne, les compétences et la validation des postes clefs (« 4 yeux » et fonction clefs), ceux-ci font l'objet d'une transmission à l'ACPR, comme la réglementation l'impose.

A partir de ces éléments, l'audit interne considère que le système de gouvernance d'AGRICA PRÉVOYANCE s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

#### B.1.a Organisation générale

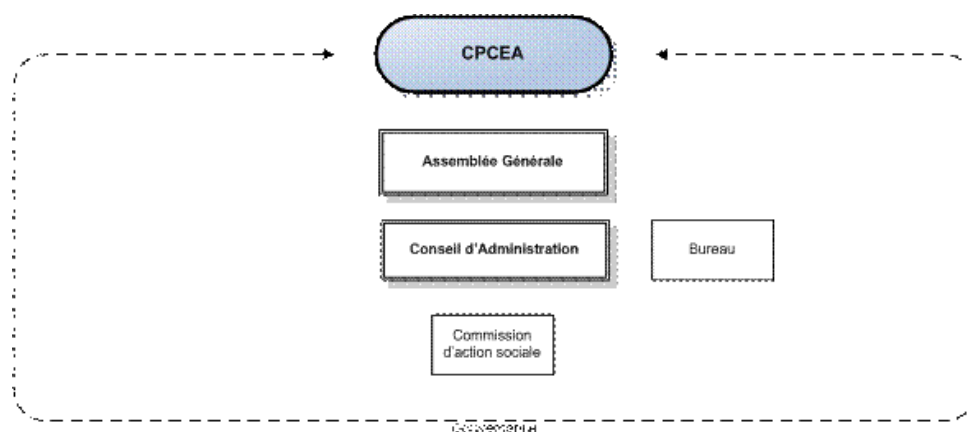
CPCEA est l'Institution de prévoyance des salariés cadres de la production agricole.

Elle est membre de l'association sommitale GROUPE AGRICA et du GIE AGRICA GESTION.

Elle fait partie des membres fondateurs qui ont contribué à la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE dont l'Assemblée Générale constitutive a eu lieu le 5 décembre 2017.. Elle fait donc partie des entités affiliées à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

##### Gouvernance de la CPCEA

#### B.1.a.1 Institution de prévoyance membre du GROUPE AGRICA



## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

### Assemblée Générale ordinaire

- Composition paritaire de 80 délégués.
- Mission : approbation de la gestion, approbation des comptes, approbation des rapports du Commissaire aux comptes, vote des résolutions.

### Assemblée Générale extraordinaire

- Composition paritaire de 80 délégués.
- Mission : approbation des modifications statutaires, fusion, scission, dissolution.

### Conseil d'administration

- Composition paritaire de 30 administrateurs titulaires

Collège des adhérents	Collège des participants
15 FNSEA	3 CFE-CGC
	3 CFTC
	3 FGA-CFDT
	3 FNAF-CGT
	3 FO

La Présidence et Vice-présidence est partagée entre les collèges avec une alternance tous les deux ans.

- Mission : son rôle est de déterminer les orientations relatives aux activités de l'institution, mettre en œuvre les décisions prises par l'Assemblée Générale, arrêter le budget, les comptes et le rapport de gestion. Les statuts de l'institution précisent les missions et l'organisation des Conseils.

### Bureau

- Composition paritaire de 10 membres - 5 membres pour le Collège des adhérents - 5 membres pour le Collège des participants, à raison d'un membre par organisation syndicale.
- Mission : préparer la réunion du Conseil d'administration.

### Commissions

Il convient de noter que la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, a entraîné des modifications au niveau de la Comitologie, puisque la Commission de développement et la Commission des placements, anciennement positionnées au niveau de l'Institution de prévoyance, ont été remontées au niveau de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE. L'ancienne Commission de développement n'existe plus en tant que telle et une Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE a été créée, en remplacement.

Le Comité d'audit et des risques est dorénavant commun aux Institutions de prévoyance et à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Seule la Commission d'action sociale reste positionnée au niveau de chaque Institution de prévoyance.

### Commission d'action sociale

- Composition paritaire de 12 membres choisis au sein du Conseil d'administration – 6 du Collège des adhérents - 6 du Collège des participants.
- Mission : préparer et assister le Conseil d'administration dans sa stratégie d'action sociale, examiner et statuer sur les aides individuelles et collectives pour une présentation au Conseil d'administration, pour décision.

### Commission des placements

- Composition : la Commission des placements est de forme paritaire. Elle comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres de la Commission des placements sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRICA PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : analyser les grandes orientations sur les placements, les caractéristiques des portefeuilles, les risques et les résultats financiers ; faire des propositions au Conseil d'administration sur la politique de placements ; analyser et rendre un avis sur la gestion actif-passif.

### Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE

- Composition : La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire, elle comporte en formation plénière 20 membres titulaires et 10 membres suppléants, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres de la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : sans que cette liste soit limitative, la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE délibère sur le périmètre d'action suivant :
  - Veille réglementaire, des marchés, et de la concurrence,
  - Observatoire des risques assurantiels et des besoins en matière de prévention,
  - Branches et Entreprises,
  - Offre et Produits,
  - Innovation sociale et haut degré de solidarité,
  - Plan marketing et commercial,
  - Qualité de service,
  - Politiques écrites de souscription et d'externalisation métier.
- La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE peut réunir en son sein des Sous-commissions ad hoc organisées selon les besoins par thématiques ou encore par secteurs ou branches.

### Comité d'audit et des risques

- Composition : Le Comité d'audit et des risques est de forme paritaire. Il comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres du Comité d'audit et des risques sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : examiner le rapport d'audit du Groupe élaboré annuellement, les rapports de contrôle interne et l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ; vérifier les comptes de l'institution, en examinant les projets de comptes combinés annuels avant leur soumission au Conseil d'administration ; suivre les risques de l'institution, examiner les grands équilibres de l'institution et émettre des avis ; suivre la désignation des commissaires aux comptes ; rendre compte de ces travaux au Conseil d'administration.

## B.1.b Les dirigeants effectifs

---

Dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité, deux dirigeants effectifs sont nommés :

- Le Directeur général en la personne de Frédéric HERAULT (octobre 2017),
- Le Directeur général délégué en la personne d'Antoine LEROY (janvier 2018).

La nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs sont notifiés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément à l'article L. 612-23-1 du code monétaire et financier.

### Implication des dirigeants dans les décisions importantes

Les Dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières via leur présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'administration.

## B.1.c Les fonctions clés

---

### Fonction gestion des risques

La responsabilité de la fonction gestion des risques est portée par le Directeur délégué en charge de la gestion des risques.

Elle anime l'ensemble du dispositif d'identification, de mesure, de traitement, de surveillance et de reporting des risques au travers du rapport ORSA.

### Fonction actuarielle

## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La responsabilité de la fonction actuarielle est portée par le Directeur Financier. La fonction actuarielle réalise des travaux sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques, sur les politiques de souscription, les dispositifs de réassurance et contribue aux travaux de l'ORSA.

### Fonction conformité

La responsabilité de la fonction vérification de la conformité est portée par le responsable Juridique et Conformité.

Elle conseille l'organe de gestion, de contrôle ou d'administration, sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées, évalue l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise, identifie et évalue le risque de non-conformité.

### Fonction audit interne

La responsabilité de la fonction audit interne est portée par le Directeur délégué en charge de l'audit interne.

La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Les responsables des fonctions clés ont accès à la Direction Générale, au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'Administration.

## B.1.d Changement sur la période

---

Nomination d'un nouveau responsable de la fonction clé actuarielle en 2020.

## B.1.e Remboursements des frais des administrateurs

---

Les membres du conseil d'administration de l'Institution de Prévoyance ne touchent aucune rémunération. Les frais des administrateurs sont pris en charge.

## B.1.f Politique de rémunération

---

### Objectifs de la politique de rémunération

L'institution n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur. Néanmoins la politique de rémunération est communiquée à l'Institution.

Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés. Celle-ci doit se soumettre à quelques principes :

- privilégier le respect et l'équité interne,
- favoriser un sentiment de reconnaissance,
- assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise,
- instaurer un principe de transparence.

De plus, une politique de reconnaissance attractive est fondée sur la contribution individuelle afin de récompenser les collaborateurs qui auront concrétisé les objectifs de qualité et de développement de la stratégie.

### Le processus de décision

#### → Dans le cadre des augmentations collectives

La négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale.

#### → Dans le cadre des augmentations individuelles

L'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus défini. La validation budgétaire de la direction du pilotage interne et la validation par la direction des ressources humaines des propositions faites par les directeurs sont nécessaires.

Il est à noter qu'à compter de 2020, un à deux comités de rémunération seront organisés afin de statuer sur les évolutions salariales individuelles.

La part variable de la rémunération peut représenter jusqu'à un mois de salaire annualisé et pour le personnel du développement aller jusqu'à 20% de la rémunération.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE. La cotisation des cadres dirigeants effectifs est de 5%.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'option sur action ou d'action dans une institution paritaire.

Concernant le Comité Exécutif, un Comité de rémunération, composé des Présidents et Vice-Présidents de l'Association sommitale du Groupe AGRICA reçoit chaque année une information sur l'ensemble des éléments de rémunération des membres du COMEX, sur lequel il émet un avis.

## B.1.g Convention réglementée

---

La convention d'affiliation entre la CPCEA et la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 931-3-27 du Code de la Sécurité sociale. Les conventions précédemment autorisées se sont poursuivies.

## B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

### B.2.a Personnes concernées

---

Les dirigeants effectifs de l'entreprise ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d'honorabilité.

→ **Les membres du Conseil d'administration**

→ **Les dirigeants effectifs :**

- Directeur Général,
- Directeur Général Délégué.

→ **Les fonctions clés :**

- Fonction clé Conformité,
- Fonction clé Gestion des risques,
- Fonction clé Actuarielle,
- Fonction clé Audit interne.

### B.2.b Principes de compétences

---

#### Les membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit les critères de connaissance et d'expérience nécessaires en référence avec l'article R 931-3-10-1 du code de la sécurité sociale.

#### Les dirigeants effectifs

Afin d'assurer une gestion saine et efficace dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'administration de l'institution de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

#### Les fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La fonction actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée à minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

### B.2.c Principe d'honorabilité

---

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

#### Procédure de vérification des membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

### Procédure de vérification au moment de l'embauche

#### → Vérification des condamnations

En application de l'article L 931-7-2 du code de la sécurité sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs de l'institution de prévoyance.

#### → Vérification de la solidité financière

Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

### Procédure de vérification en cours d'exercice des fonctions

#### → Fréquence de vérification

La fréquence de vérification des situations de non-condamnations et de solidité financière est triennale. A ces vérifications périodiques s'ajoutent des vérifications ponctuelles en cas de soupçons. Les collaborateurs concernés s'engagent à communiquer les éléments demandés à tout moment.

#### → Conservation des documents

Les documents fournis dans le cadre de la vérification seront conservés pendant 5 ans. Par ailleurs, les documents seront conservés pendant 3 ans à compter de la date de départ du collaborateur de l'entreprise.

## B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

### B.3.a Organisation de la gestion des risques (ORSA)

---

#### L'organisation globale

L'Institution a mis en œuvre une organisation de gestion du risque et de contrôle interne qui reprend les principes énoncés par l'Institut Français des Administrateurs.

La fonction gestion des risques intervient au niveau du comité d'audit et des risques SGAPS et du Conseil d'Administration de l'Institution. Elle pilote le Comité ORSA et le comité de management des risques. Elle participe au comité assurantiel.

#### La comitologie

Plusieurs comités sont en place pour structurer les prises de décisions incluant également les risques : le comité ORSA pour le pilotage des objectifs, de la projection des risques et de la solvabilité ; le comité financier dédié aux résultats et risques financiers ; le comité assurantiel dédié aux résultats et risques assurantiers et le comité de management des risques pour le pilotage des systèmes de gestion des risques et contrôle interne incluant la conformité et la continuité d'activité.

## B.3.b Le processus de gestion des risques

### Présentation générale

L'orientation prise par l'Institution est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.

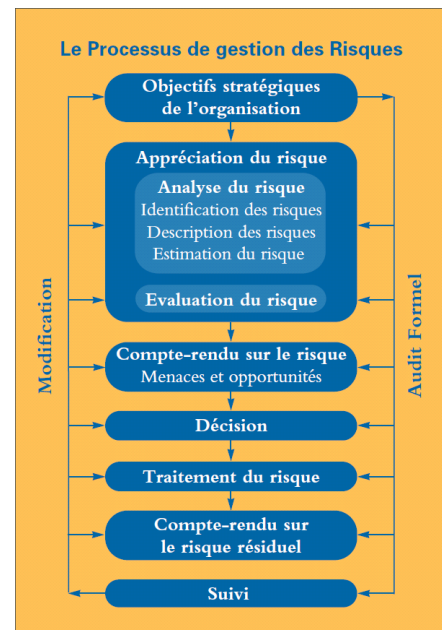
La politique de gestion des risques **rend obligatoire la gestion des risques majeurs ou modérés**. Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- la mise en œuvre de moyens de diminution du risque,
- le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance,
- l'acceptation du risque,
- le rejet de l'activité à l'origine du risque.

L'évaluation des risques est formalisée tous les trimestres.

Lors du 2<sup>ème</sup> trimestre une revue de tous les risques majeurs en liaison avec le cycle quantitatif ORSA est réalisée (approche « Top Down »).

Une analyse des processus avec les managers intermédiaires est réalisée lors du 4<sup>ème</sup> trimestre (approche « Bottom Up »).



## B.3.c ORSA : Cycles annuels et exceptionnels

L'approche qualitative du 1<sup>er</sup> semestre alimente le processus calculatoire du modèle standard de la réglementation « Solvabilité 2 » afin de produire le rapport ORSA de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité. En cas d'événements importants, un cycle ORSA exceptionnel peut être déclenché.

Le résultat de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité est soumis à l'examen du comité d'audit et des risques SGAPS et à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Institution.

## B.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Notamment, il contribue à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé pour l'institution suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise préconisées par l'AMRAE et l'IFACI.

Ainsi, la **première ligne** est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au jour le jour les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.

La **deuxième ligne** est constituée des fonctions « supports » responsables de domaines d'expertise (Sécurité de l'information, RH, juridique, service spécialisé de contrôle local, DPO...) et en transversalité de l'ensemble : les fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques : fonction gestion des risques et contrôle interne, fonction vérification de la conformité, fonction actuarielle.

La **troisième ligne**, l'Audit Interne, conduit le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il faut également associer les actions des partenaires et parties prenantes externes « incontournables » que sont l'autorité de régulations, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

## B.5 Fonction d'audit interne

### B.5.a Description de la manière dont la fonction d'audit interne de l'entreprise est mise en œuvre

---

Le responsable d'audit, en tant que responsable fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

Pour réaliser sa mission il est en charge :

- du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes,
- de la coordination de tous les audits externes,
- de la réalisation des missions du plan d'audit,
- du suivi des recommandations d'audit,
- de la communication avec le conseil d'administration et l'autorité de tutelle (ACPR).

### B.5.b Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

---

La fonction clé audit interne est rattachée à la Direction Générale.

Les membres du service d'audit interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

## B.6 Fonction actuarielle

L'article 48 de la directive 2009/38/CE du 25/11/2009 décrit les missions de la fonction actuarielle :

*« coordonner le calcul des provisions techniques ; garantir le caractère approprié des méthodologies et hypothèses ; apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions ; comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ; informer le Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ; émettre un avis sur la politique globale de souscription ; émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ; contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »*

L'article 308 du règlement délégué 2015/35 du 10/10/2014 précise :

*« En ce qui concerne la fonction actuarielle, le rapport régulier au contrôleur contient une vue d'ensemble des activités conduites par cette fonction durant la période de référence dans chacun de ses domaines de responsabilité, décrivant comment elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »*

En outre, l'ACPR a précisé ses attentes dans six de ses orientations sur la gouvernance (n° 46 à 51).

La fonction actuarielle a présenté le résultat de ses activités dans son rapport annuel. Pour ce faire elle s'est appuyée sur la documentation interne demandée et mise à sa disposition (processus et résultats) ainsi que sur des interviews spécifiques dans différentes directions.

#### ACTIVITÉS DE LA FONCTION ACTUARIELLE DANS L'ORGANISATION :

- Provisions techniques :
  - appréciation de la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions et des plans de remédiation le cas échéant ;
  - revue des hypothèses, méthodologie et modélisation avec poursuite de l'amélioration continue du modèle de projection ;
  - revue des résultats et évolutions des provisions techniques ;
  - revue de l'amélioration continue des contrôles et de la documentation.
- Politique souscription :
  - analyse et recommandations sur la politique écrite de souscription ;
  - recommandations sur le processus tarifaire ;
  - recommandations sur le processus de production des données ;
  - analyse des résultats de la politique de souscription et recommandations.
- Politique de réassurance :
  - contrôle de la mise en œuvre de la politique écrite ;
  - préconisations sur le plan de réassurance et l'étude des offres du marché.

- Contribution à la gestion des risques :
  - dans le cadre du calcul des SCR, coordination du calcul du SCR sur les risques de taux en lien avec le calcul des provisions techniques et celui sur le risque de défaut et de contrepartie ;
  - dans le cadre de l'ORSA, coordination des provisions techniques en meilleure estimation projetées. Ces projections sont réalisées dans le même cadre que les calculs pour le bilan prudentiel (outils, hypothèses et méthodologies).

De plus, les conclusions de la fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et indiquant toutes défaillances ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

**ACTIVITÉ DE LA FONCTION ACTUARIELLE PENDANT LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE :**

Sur les provisions techniques, elle a conclu au caractère adéquat du niveau des provisions techniques prudentielles avec un niveau d'incertitudes acceptables.

Elle recommande d'améliorer la gouvernance du modèle (notamment GSE) des données utilisées et de renforcer les contrôles. De parfaire la documentation des calculs de provisions prudentielles.

Sur la politique de souscription, elle propose de renforcer la prise en compte de la vision risque dans le processus décisionnel en modifiant la composition du comité de souscription et de formaliser le suivi de la mise en place opérationnelle de la politique écrite.

Enfin, elle propose que la politique de réassurance intègre à l'avenir la réassurance proportionnelle.

Elle demande de s'assurer de la cohérence des couvertures de réassurance entre elles et avec le risque porté par la SGAPS.

Elle a donné un avis favorable aux politiques de souscription et de réassurance.

## B.7 Sous-traitance

L'institution a mandaté le GIE AGRICA GESTION pour gérer ses activités. Elle s'appuie sur des partenariats pour ses opérations métiers, de gestion des actifs financiers et informatiques qui sont encadrées par des politiques d'externalisation spécifiques.

Chaque politique décrit :

- le périmètre de l'externalisation,
- les critères de définition d'une activité critique ou importante,
- les activités externalisées,
- les modalités d'externalisation,
- les prestataires retenus,
- la supervision des activités externalisées.

**Les activités critiques externalisées**

*Pour l'externalisation métiers :*

- La gestion des appels et recouvrement des cotisations santé,
- La gestion des prestations complémentaires incapacité temporaire de travail,
- La gestion des prestations complémentaires santé.

*Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers :*

- Un mandat de gestion actions,
- Un mandat de gestion obligataire,
- Un mandat de gestion immobilier.

*Pour l'externalisation informatique :*

- L'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de l'activité prévoyance,
- L'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité,

Les activités externalisées sont confiées à des prestataires exerçant leurs activités en France.

## B.8 Autres informations

La nomination d'un nouveau responsable de la fonction clé actuarielle a été réalisée en 2020.

## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La Pandémie COVID 19 a impacté le fonctionnement de l'année 2020 avec le déclenchement du plan de continuité de service. Les activités se sont poursuivies dans ce cadre. Les équipes ont pu assurer le service avec une perturbation réduite liée à la mise en œuvre du télétravail pour la quasi-totalité des collaborateurs. Pour les autres, la reprise des activités nécessitant le présentiel « numérisation des courriers... » a été rapidement effectuée après l'adaptation aux nouvelles contraintes de sécurité sanitaire.

## C. PROFILS DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES

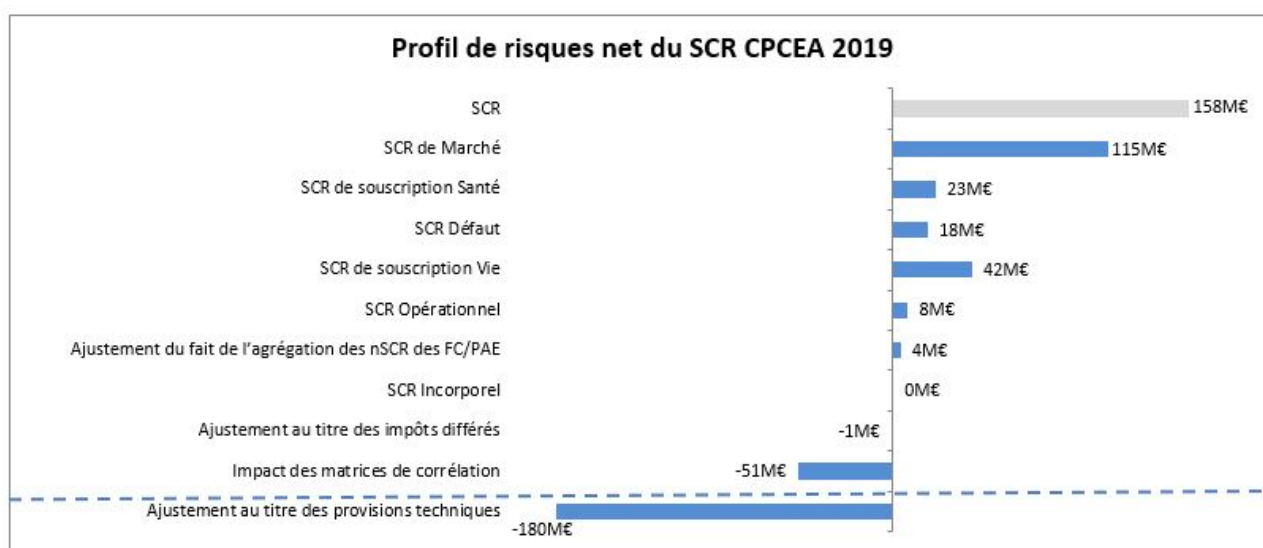
L'information de cette section est relative à la nature des risques de l'institution et de son environnement. Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de façon permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques et ORSA. Cette partie s'appuie sur le système de gestion des risques et les travaux du cycle ORSA 2020 dont le rapport a été soumis en décembre 2020 au Conseil d'administration et auparavant à son Comité d'audit.

L'institution a identifié les catégories de risques suivants : risques stratégiques, risques de souscription liés aux activités d'assurance vie et non-vie, risques de marché, risques de crédit, risques de liquidité, risques opérationnels et risques juridiques et conformité.

Les principaux axes d'améliorations de la couverture des risques majeurs portent sur :

- le risque concurrentiel et la non réalisation du plan de développement stratégique ;
- le risque sur la solvabilité dans un environnement de taux bas ;
- le risque lié à l'externalisation d'opération ;
- les risques de non-conformité, avec les travaux sur : la déshérence, la protection de la clientèle, la protection des données personnelles « RGPD » et leur durée de conservation et la Directive de Distribution des Assurances ;
- le risque de qualité de service insuffisante au regard des attentes clients entraîne des actions de renforcement de pilotage et de moyens. Celles-ci sont en cours et doivent être poursuivis.

Le graphique suivant montre le profil de capital de solvabilité requis (SCR) par risque et leur importance relative selon la formule standard.



La quantification de l'atténuation des risques intégrée à la formule standard se décompose de la façon suivante :

- -1 M€ liés à l'ajustement au titre des impôts différés,
- -51 M€ liés à la corrélation entre les familles de risques,
- -180 M€ liés à l'ajustement au titre des provisions techniques.

Les risques présentés sont susceptibles, s'ils se réalisent, d'impacter de manière significative les services et la situation financière de l'Institution. D'autres risques actuellement inconnus ou considérés comme mineurs ou modérés peuvent dans le futur s'avérer majeurs et avoir des impacts significatifs.

## C.1 Risques stratégiques

« Risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels que l'environnement économique défavorable ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

### → Environnement économique

A l'instar des années précédentes, la situation économique nationale n'est pas favorable. Cette année, ceci s'explique en partie par l'impact économique et social de la pandémie de la COVID 19 entraînant des incertitudes sur le développement, la sinistralité et les placements financiers. Bien que cette conjoncture soit fluctuante, ces effets sont pris en compte dans les scénarios de souscription des projections de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité « l'ORSA ».

### → Evolution législative et réglementaire

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et sources de risques. Ces évolutions peuvent impacter fortement le secteur de l'assurance de personnes et influencer sur le résultat futur et la solvabilité de l'Institution de prévoyance.

### → Situation concurrentielle

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de l'Institution sur son secteur professionnel pourrait affecter significativement sa situation.

### → Orientation stratégique

L'Institution a opéré un changement stratégique avec l'offre agricole pour faire face aux évolutions systémiques imposées aux Institutions de prévoyance qui gèrent de la protection sociale collective. Elle a ainsi noué des partenariats avec Crédit Agricole Assurance et Groupama et renforcé ses liens avec la Mutualité Sociale Agricole. Par ailleurs, le plan stratégique AGRICA PRÉVOYANCE a pour ambition d'accroître le chiffre d'affaires du Groupe en s'appuyant sur la complémentarité des forces des partenaires sur la chaîne de valeur opérationnelle. Il est décliné sur six volets : distribution, gestion, prévention, service digital, communication et organisation.

### → Concentration de portefeuille

De par son histoire, l'institution est exposée à la concentration du portefeuille. Elle a été créée par les partenaires sociaux dans l'objectif de gérer la protection sociale de leur secteur professionnel par des accords de branche. L'activité de l'institution est portée principalement par deux accords de branche la CCN52 et l'accord des cadres du Paysage. Le secteur est de plus en plus concurrentiel et nécessite plus de proactivité.

### → Réputation

L'Institution est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée ainsi que des enquêtes de satisfaction clientèle.

### → La gestion des risques stratégiques :

La gestion des risques stratégiques est opérée directement par les Dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi resserré.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques à hauteur de 79 %.

## C.2 Risques de souscription assurantielle vie

« Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance ou de retraite supplémentaire. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

### → Souscription vie

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent notamment la retraite supplémentaire, le capital décès, les rentes et indemnités funéraires. L'Institution est donc exposée au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes, les rachats.

### → Souscription non-vie

Les activités d'assurances de personnes en non-vie concernent notamment la complémentaire santé, la chirurgie, l'incapacité, l'invalidité, l'incapacité. L'institution est ainsi exposée aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la santé, la longévité, les pandémies, les accidents...

→ **Souscription régime de retraite supplémentaire**

Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement (en raison du cantonnement réglementaire du risque).

→ **Maîtrise des résultats techniques**

Risque de perte suite à la dérive des ratios techniques, ce sujet fait partie du pilotage permanent de l'Institution.

→ **La Gestion des risques de souscription assurantielle vie, non-vie :**

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Ils sont par ailleurs suivis par l'analyse des équilibres techniques au niveau de l'institution.

Le comité de souscription analyse le portefeuille notamment sur le respect des niveaux d'équilibre. Dans le respect de la politique de souscription, des actions de rééquilibrage peuvent être déclenchées ainsi que des mesures de résiliation. Le suivi de ces actions est présenté au Comité assurantiel dans le cadre des tolérances fixées par « l'ORSA ».

En matière d'atténuation de risque, l'institution a souscrit un traité de réassurance sur la couverture décès, en excédent de perte annuelle. La politique de réassurance est examinée par le Comité d'audit puis approuvée chaque année par le Conseil d'administration

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de souscription de 66 %.

## C.3 Risque de Marché

*« Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière. »*

L'Institution gère des engagements à long terme. Elle est exposée aux facteurs de risques financiers suivants :

→ **Actions**

L'exposition au marché des actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

→ **Immobilier**

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

→ **Spread**

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

→ **Taux d'intérêt**

La fluctuation des taux d'intérêt pourrait affecter de manière significative la situation financière l'institution.

→ **Concentration**

Les risques supplémentaires supportés par un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

→ **Réinvestissement**

Le risque de réinvestissement est la perte potentielle de revenus liée au réinvestissement du capital pour faire face aux besoins du passif : l'institution ayant une partie significative de retraite supplémentaire est sensible à ce risque. Le pilotage financier en assure le suivi.

→ **Performance financière**

Le risque de performance financière est la perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris.

→ **La gestion des risques de marché :**

La politique d'investissement cadre les opérations, fixe les limites ainsi que le management action en lien avec l'appétence définie par l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Par ailleurs, le Comité financier suit les expositions et rend compte à la Commission des placements et au Conseil d'administration de manière régulière.

La politique d'investissement prend en compte les critères de l'article 132 de la directive 2009/138/CE sur le principe de la « personne prudente ». Notamment les placements sont investis dans le meilleur intérêt des preneurs et des bénéficiaires.

En matière d'atténuation de risques financiers, il n'est pas fait recours à des mécanismes de couverture. Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de marché.

### C.4 Risque de crédit (Défaut)

L'Institution est exposée au facteur de risque suivant :

Le risque de contrepartie représente le risque de pertes dues à un défaut inattendu ou de détérioration de la notation des contreparties ou des débiteurs. Il est à noter que la défaillance d'un réassureur pouvant entraîner des pertes est limité. Actuellement un traité de réassurance est souscrit auprès d'un réassureur dont la notation est AA-auprès de Standard & Poor's et Aa3 chez Moody's.

La pandémie COVID 19 entraîne une incertitude supplémentaire même si le secteur professionnel Agricole est moins impacté.

### C.5 Risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement longue de trésorerie, le suivi de cette dernière au travers de la gestion prévisionnelle des flux constitue un outil de pilotage tant vertical que transverse qui fournit des indicateurs avancés de l'activité de l'Institution.

Le risque de liquidité fait l'objet d'un ajustement quotidien ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité Financier.

La segmentation du suivi est la suivante :

- Engagements d'exploitation ;
- Cash-Flow gap Obligatoire/passif par échéance ;
- Risques techniques ;
- Capital souscrit non appelé sur Actions et FPCI ;
- Déshérence ;
- Suivi des flux de capitalisation estimés/réalisés.

La pandémie COVID 19 a accentué ce risque sur l'année 2020. Les managements actions ont été renforcés pour avoir un niveau de liquidité plus significatif et la capacité à mobiliser rapidement des positions financières.

Le montant du bénéfice attendu dans les primes futures au 31/12/2020 est de 1,35 millions d'euros.

### C.6 Risque opérationnel

*« Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'évènements perturbants. »*

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

- **Exécution, livraison, gestion des processus**

Risque de qualité de service insuffisante au regard des attentes clients. Des actions de renforcement de pilotage et de moyens sont en cours et doivent être poursuivis.

Risque de perte liée au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, erreurs et la sécurité des processus métiers sont intégrés dans la gestion des risques et traités par les dispositifs de contrôle interne et de pilotage.

- **Sous-traitance**

Risque de défaillance d'un délégataire en charge de la gestion : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation. En cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée.

Risque de sous-traitance « métier » lié à l'externalisation d'activités de gestion : une équipe est affectée au contrôle de ces partenaires en lien avec le dispositif de contrôle interne.

Risque de qualité de service sur retard de mise en gestion : les engagements de services sur les délais de mise en gestion des garanties sont renforcés dans les nouveaux modèles de conventions d'externalisation. Les négociations avec les délégataires sont engagées pour déployer ces exigences.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité de gestion des actifs financiers : mandat de gestion action/diversification, mandat de gestion obligataire. Le Comité financier rencontre régulièrement les sociétés de gestion financière.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité informatique : elle concerne l'exploitation, le support et la maintenance du progiciel de gestion assurantielle, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

Risque de qualité de service client qui n'est pas au niveau requis.

→ **Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes**

Risque de pertes ou de dommages résultant du non-respect de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs autant internes qu'externes et le personnel informatique : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs.

Risque lié à une faille de sécurité : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'améliorations sont permanentes.

L'Institution bénéficie du plan de continuité d'activité du GIE et de ses partenaires. Elle est exposée au risque de continuité d'activité lié à l'inadéquation de ces plans. Le PCA fait l'objet d'un plan de tests bisannuels. Les résultats sont satisfaisants.

→ **Produits et pratiques commerciales**

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit : une vigilance particulière est opérée sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur.

→ **Fraude interne**

Risque de pertes dues à un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens, d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise qui impliquent au moins une personne en interne : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet.

→ **Emploi et sécurité sur le lieu de travail**

Risque de performance opérationnelle et métiers par le manque d'anticipation des besoins en emplois et compétences. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences traite ce sujet.

En matière de risque de dommages aux personnes, les dispositions sont prises pour protéger les collaborateurs et les personnes sur les locaux d'exploitation de l'institution (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux...).

→ **Dommages aux actifs corporels**

Risque de pertes résultant du dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre : les locaux et biens sont couverts par des assurances.

→ **La gestion des risques opérationnels :**

La politique de gestion des risques encadre ces risques. Elle définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie système de gouvernance explicite le dispositif.

La Pandémie COVID 19, a impacté le fonctionnement de l'année 2020 avec le déclenchement du plan de continuité de service. Les activités ont été poursuivies dans ce cadre. Les équipes ont pu assurer le service avec une perturbation réduite liée à la mise en œuvre du télétravail pour la quasi-totalité des collaborateurs. Pour les autres, la reprise des activités nécessitant le présentiel (numérisation des courriers...) a été rapidement effectuée après l'adaptation aux nouvelles contraintes de sécurité sanitaire.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 90 %.

## C.7 Risques juridiques et conformités

*« Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de l'institution du fait de ne pas se conformer aux lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités. »*

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

Risque sur la déshérence qui impose aux Institutions de Prévoyance de rechercher les bénéficiaires des personnes et d'identifier les prestations à régler. La recherche des bénéficiaires et la mise en œuvre des règlements se déroulent conformément au plan de remédiation présenté à l'ACPR.

Risque de conformité et de qualité de service sur le domaine des réclamations. Un chantier spécifique a été mis en place afin de faire face à ces nouvelles exigences. Une unité a été constituée pour gérer ces sujets.

Risque de manquement à la protection des données personnelles « RGPD » et leur conservation.

Risque de manquement aux dispositions de la loi sur la lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme par le non-respect des dispositions mises en œuvre. Le dispositif sur le gel des avoirs et le contrôle d'homonymie sont mis en place.

Risque de manquement lié à la capacité à démontrer la qualité des données. L'institution bénéficie d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique.

Risque de non-conformité au dispositif de la Directive de Distribution des Assurances. Afin de se conformer à la réglementation, les risques DDA sont monitorés et des plans d'action mis en place.

Risque sur le dysfonctionnement du dispositif du système de management des risques. Une politique de gestion des risques permet de couvrir tous les éléments nécessaires à une bonne gestion du management des risques.

### **La gestion des risques juridiques et conformité :**

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à ces problématiques.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et conformité de 86 %.

## **C.8 Autres risques importants**

L'institution est exposée aux facteurs de risque suivant :

### → **Fraude externe**

De par leurs activités, l'institution est exposée au risque de fraude lié à son métier. Les dispositions de maîtrise se retrouvent dans la conception des garanties et dans leur gestion. L'institution déploie avec ses partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque.

### → **Pandémie**

La pandémie de la COVID 19 et les mesures de confinement associées, auxquels nous avons fait face en 2020, a créé une situation sans précédent, au niveau des impacts économiques et sociaux, du ralentissement des activités ou du repli de la consommation. Pour les institutions cela a entraîné des incertitudes portant sur le développement, la sinistralité ou les placements financiers provoquant ainsi une conjoncture qualifiée de fluctuante.

L'institution a présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'elle a identifié à fin décembre 2020.

## **C.9 Autres informations**

L'institution présente une sensibilité particulière à la baisse des taux concernant les régimes des retraites supplémentaires gérées sur fond euros.

## D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

### D.1 Actifs

#### D.1.a Évolution des marchés 2020

En 2020 le contexte financier a été dominé par la crise sanitaire et ses conséquences économiques obligeant les Banques Centrales à injecter plus de 6 500 milliards de dollars sur les marchés, via notamment des achats d'obligations. Une réponse forte à la pandémie de coronavirus, mais qui accroît encore la dépendance des investisseurs.

Pour faire face à la crise les entreprises ont levé des montants records de dettes et de fonds propres (près de 3 800 milliards de dollars au niveau mondial).

En Europe, les financements obligataires ont atteint un nouveau sommet et les augmentations de capital ont doublé par rapport à 2019. Le choc sur les marchés s'est caractérisé par une hausse de la volatilité avec de fortes amplitudes dans un intervalle de temps très court et la poursuite de la baisse des taux et des spreads de crédit.

Toutefois la baisse des marchés actions est restée limitée sur l'année (-6% CAC 40) ; Malgré une chute vertigineuse au 1er trimestre (-38% CAC 40), la fin d'année a apporté des nouvelles positives entraînant un rebond historique (+20% en novembre) : mise sur le marché des vaccins dans le monde, l'accord post-Brexit et la validation du nouveau plan de relance budgétaire américain.

Dans un marché totalement administré par la Banque Centrale Européenne, les taux sont restés très bas (-0,38% en moyenne sur l'OAT 10 ans).

#### D.1.b Valorisation des actifs par catégorie

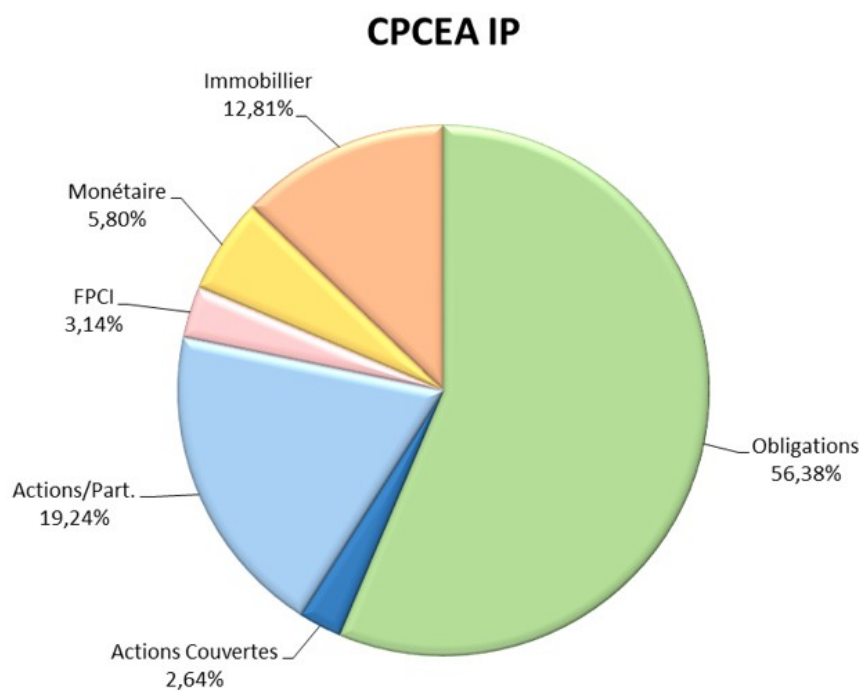
Répartition au 31/12/2020 des Actifs par catégorie d'identification :

Catégorie	Montant en €uros	Poids en %
Obligations Souveraines	305 623 139,34	16,89%
Obligations d'entreprises	644 148 115,28	35,60%
Actions	106 216 523,98	5,87%
Dont actions non cotées	1 772 160,88	0,10%
Dont SCI	86 999 203,10	4,81%
Dont participations (hors SCI)	6 277 000,00	0,35%
Fonds d'investissement	530 024 451,87	29,30%
Dont OPC Mixtes	3 109 976,06	0,17%
Dont OPC Actions	435 377 403,92	24,06%
Dont OPC Obligataires	17 837 199,00	0,99%
Dont FPCI	42 579 617,66	2,35%

Catégorie	Montant en Euros	Poids en %
Dont OPC Monétaires	31 120 255,23	1,72%
Trésorerie et Dépôts	75 767 807,50	4,19%
Prêts	25 952 493,53	1,43%
Immobilisations corporelles	121 479 000,00	6,71%
<b>Total Actif</b>	<b>1 809 211 531,50</b>	<b>100,00%</b>

Globalement, la valorisation du portefeuille évolue à 1809 M€ fin 2020 contre 1732 M€ auparavant.

L'appréciation de 77 M€ correspond à une évolution de 4% dont -8,2 M€ sont liés à la capitalisation, 67,3 M€ aux revenus du portefeuille et 17,9 M€ à l'effet Marchés.

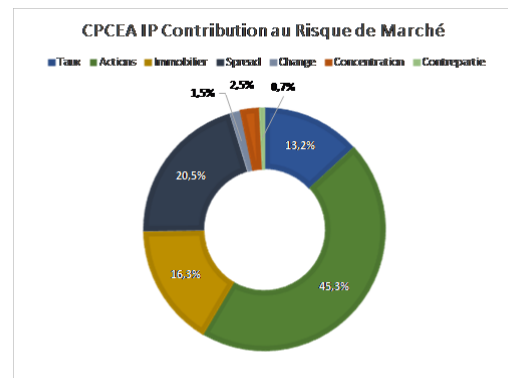
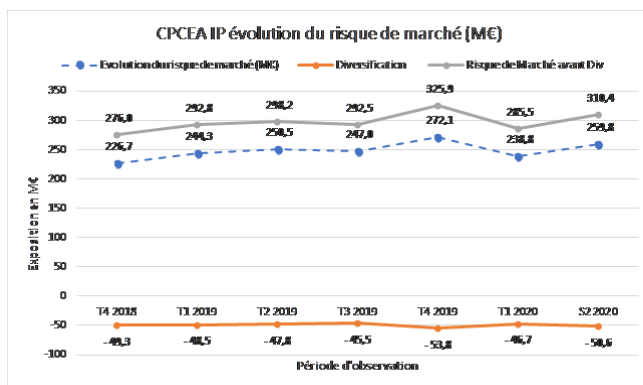
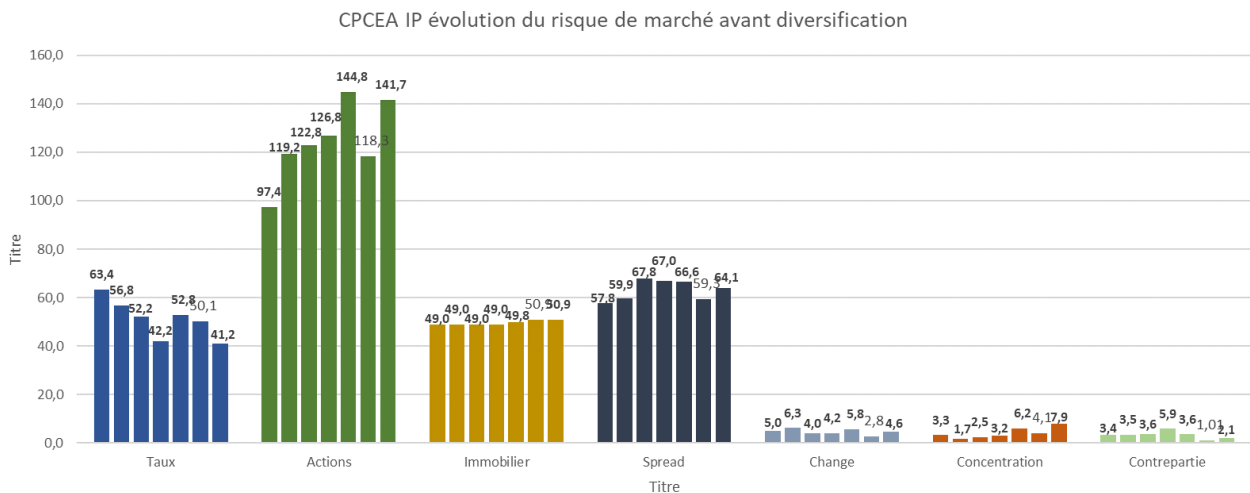


Par classe d'actif, le principal poste est constitué d'obligations en direct pour 950 M€.

L'immobilier représente 234 M€ (SCI, Prêts, les immobilisations corporelles) et les participations 6 M€ (hors SCI).

Les fonds communs de placements constitués à 82 % d'OPCVM actions s'élèvent à 435 M€.

Les liquidités atteignent 76 M€.



La structure de risques de marché du portefeuille d'investissements a augmenté de 21 M€ à 259,8 M€ :

- Le risque actions est en baisse 4M€
- Le risque de spread est en augmentation de 4M€ du fait du gonflement de la valorisation des actifs obligataires.
- La composante immobilière 50M€, intègre les acquisitions effectuées dans le cadre du plan décennal
- Les composantes change et concentration sont marginales dans la structure du risque.

## D.1.c Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

### Bases et méthodes

La politique de la qualité des données financières a en 2018 fait l'objet d'une revue ayant pour objectif général de doter l'Institution de données financières exhaustives, pertinentes, exactes, traçables et auditable couvrant l'ensemble des actifs détenus par l'institution y compris en transparence.

Afin de disposer de classes d'actifs détaillées homogènes en termes de nature et de risque tout en assurant une cohérence entre les différentes utilisations des données d'actifs, la méthodologie suivante a été retenue :

- La classification des actifs adoptée est la classification CIC (Complementary Identification Code) telle que définie par l'EIOPA et jointe en annexe I
- Cette classification est précisée pour les actifs de la manière suivante :
  - Du fait de places de cotations multiples, le code pays retenu est le code pays du « Groupe Emetteur » au sens de Solvabilité II
  - Le code CIC XT89 est affecté aux comptes courants de SCI
  - Le code CIC XX25 est affecté aux obligations perpétuelles
- Concernant le cas particulier des obligations, le type de taux est précisé dans l'outil de gestion, selon un format compatible avec le format « Ampère TPT v3 »

## VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

- En vue de constitution de classes d'actifs pures au sens du risque sur la base d'agrégats, sont adjointes les notions suivantes :

- Zone géographique (OCDE, EEA, etc.)
- Devise
- Critère ISR

### Dissociation

Afin de réduire les risques opérationnels, de limiter les conflits d'intérêts et d'éviter toute distorsion de valorisation tout en maîtrisant les coûts, sont appliquées en transverse deux dissociations structurelles :

- Les actifs détenus par les institutions relèvent de l'outil de gestion alors que les actifs détenus en transparence relèvent pour l'essentiel du traitement des inventaires en transparence au format « Ampère TPT v3 »

La problématique de valorisation des actifs répond à des enjeux et obligations spécifiques (établissement du bilan solvabilité II, article 10 du règlement délégué UE 2015/35, calculs des PDD/PRE) alors que la qualité des données financières répond à des enjeux et obligations internes (formalisation, contrôles, etc.)

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

### Valorisation des actifs

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

- Actifs Bancaires

Les comptes de banques sont valorisés en date de valeur au niveau des informations fournies par les établissements bancaires et rapprochés par le service Trésorerie.

- Actifs obligataires et Actions

Si les sources de données listées au paragraphe 2.3 permettent d'obtenir des données observables pertinentes, les actifs obligataires et actions sont valorisés au prix « bid » (coupon couru inclus), les actifs actions sont valorisés au dernier cours coté.

Pour les calculs de sensibilité, la valorisation au prix « Mid » peut être utilisée.

Une donnée est dite pertinente si :

- La source de données est listée au paragraphe 2.3
- la date de dernière mise à jour du cours coté est inférieure à cinq jours ouvrés
- l'écart entre le prix pied de coupon « Bid » et le prix « Mid » est inférieur à 1% pour les obligations
- pour les actions, le volume de transactions hebdomadaire est supérieur à la quantité détenue en portefeuille

- Procédure de « forçage de cours »

En l'absence de données observables pertinentes, la procédure de « forçage de cours » est appliquée.

Elle doit rester conforme aux articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

En particulier, dans le cas d'un besoin de données complémentaires, les données et traitements particuliers doivent être indépendants des parties prenantes.

- Participations

Les participations sont valorisées annuellement sur la base de leur actif net réévalué en valeur de marché, sans prise en compte d'élément incorporel ni de goodwill.

- OPC, FPCI

Les OPC et FPCI sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue établie par la société de gestion du fonds.

Dans le cas particulier des FPCI, les opérations de souscription/rachat postérieures à la dernière valeur liquidative sont intégrées en tenant compte de l'éventuelle variation du passif du fonds.

- Actifs Immobiliers

Les actifs Immobiliers sont valorisés annuellement sur la base de la valorisation établie par l'expert validé par l'ACPR conformément à l'article 5 de l'instruction 2017-I-09.

Il en va de même pour les parts de SCI.

- Actifs en transparence

Les SCI sont transparisés sur la base de l'actif immobilier et des comptes de banques.

Les fonds sont transparisés sur la base des inventaires au format « Ampère TPT v3 » du dernier jour ouvré du trimestre précédent.

Les contrôles de cohérence implicites subordonnant la bonne agrégation des inventaires transparisés assurent la cohérence des données.

Dans le cas des indicateurs internes sur la base des inventaires mensuels, les valorisations et données sensibles aux variations de marchés peuvent être ajustées.

#### Référentiels Valeurs

Afin de garantir la cohérence des données en transverse et dans le temps, sont administrés trois référentiels valeurs :

- Le référentiel valeurs « caractéristiques »
- Le référentiel valeurs « marchés »
- Le référentiel émetteurs

#### Critères de contrôles sur les données

Exhaustivité :

- Suffisamment de données historiques pour apprécier le niveau de risque
- Aucune donnée pertinente n'est exclue sans justification

Exactitude :

- les données sont exemptes d'erreurs importantes;
- les données provenant de périodes de temps différentes, mais utilisées aux fins de la même estimation, sont cohérentes
- les données sont enregistrées en temps utile et de manière cohérente dans la durée

Pertinence :

- les données sont adaptées aux fins pour lesquelles elles doivent être utilisées
- les données reflètent adéquatement les risques auxquels l'entreprise est exposée

les données ont été collectées, traitées et appliquées de manière transparente et structurée sur la base d'une procédure documentée comprenant au moins : la définition des critères et une évaluation de la qualité, la définition des hypothèses formulées lors de la collecte, le processus et la fréquence d'actualisation

### D.1.d Différences de valorisation

---

Néant

### D.1.e Crédit-bail

---

Néant

### D.1.f Participation chez un assureur partenaire

---

Néant

### D.1.g Impôts différés

---

#### Référentiel des normes et de la réglementation sur l'imposition différée

Préalablement à l'établissement du bilan prudentiel S2 et du calcul du SCR de l'institution CPCEA, nous rappelons les normes et la réglementation. Les normes comptables sur le sujet sont internationales (IAS 12) et nationales (règlement comptable N° 99-02). Les dispositions fiscales locales sont le Code Général des Impôts et les courriers de la Direction de la Législation Fiscale sur l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance.

L'impôt différé représente l'imposition future par opposition à l'impôt exigible payable immédiatement. On considère d'une part l'imposition différée passive IDP (impositions futures) et d'autre part l'imposition différée active IDA (économies d'impôts futures).

#### Assiettes de calcul des impôts différés actif et passif

L'institution CPCEA utilise 4 natures d'assiette de calcul des impôts différés : Les différences temporaires entre le résultat social et le résultat fiscal, les écarts de réévaluation fiscale, les déficits fiscaux reportables, les retraitements pour passer du bilan social au bilan S2.

## VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les différences entre le résultat social et le résultat fiscal correspondent à des différences entre la valeur dans les comptes sociaux S1 et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les différences temporaires sont dites imposables lorsqu'elles sont sources d'imposition future. Elles sont dites déductibles lorsqu'elles sont sources d'économies futures.

Les écarts de réévaluation fiscale représentent les différences entre valeurs fiscales et valeurs comptables des actifs de placement déterminées lors de l'entrée en fiscalité des Institutions de Prévoyance au 01.01.2012. Les plus-values correspondantes à des écarts de réévaluation fiscale peuvent être réalisées en franchise d'impôt. Elles sont sources d'économies futures car elles sont exonérées d'impôt sur les sociétés lors des cessions ultérieures.

**Les déficits fiscaux reportables** sont imputés au cours des exercices futurs et ont pour effet comptable d'alléger l'impôt. L'allègement d'impôt résultant de cette imputation ne sera constaté qu'au titre de l'exercice d'imputation, et non au titre de l'exercice ayant constaté le déficit. Afin de faire coïncider les différents effets comptables, il est possible sous conditions de constater le futur allègement.

**Les impôts différés sur les retraitements pour passer du bilan social (bilan comptable) au bilan S2 (bilan prudentiel)** sont les suivants : évaluation en valeur de marché des placements, évaluation des provisions techniques en valeur actuelle, autres ajustements de valeurs et autres créations d'actifs et de passifs spécifiques. Ces écritures pour passer du référentiel S1 au référentiel S2 ajustent les valeurs économiques des actifs et des passifs y compris imposition différée active ou passive.

### Taux d'impositions utilisés

L'évaluation de l'impôt différé est réalisée selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence se résorbera (taux applicables pour calculer la recouvrabilité). Le taux d'imposition différée utilisé fin 2020 est de 25,83% (soit un taux de 25% majoré d'une contribution sociale de 3,3%). Les taux légaux d'imposition pour les exercices prochains seront les suivants :

2021 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

2022 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

2023 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

### Compensation des impôts différés actif et passif opérée dans la présentation au bilan

Sur le principe, tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte au bilan. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus seulement à hauteur des passifs et compensés.

En pratique, une position globale d'IDP nette d'IDA doit être prise en compte au bilan. Les positions d'IDA compensent les IDP dans la limite de ces derniers. Une position d'IDA nette d'IDP doit faire l'objet d'une analyse de recouvrabilité.

### Méthode utilisée pour démontrer le caractère recouvrable des impôts différés actif

**La méthode utilisée consiste à évaluer la probabilité de recouvrement des impôts différés actifs (IDA) sur la base des projections réalisées sur base sociale. Nous avons limité cet horizon à 5 ans.**

Nous avons pris en compte l'environnement des IP sur le marché de l'assurance et de la maturité du groupe en matière d'imposition différée (rappel entrée en fiscalité au 01/01/2012).

Les actifs d'impôts différés reflètent notre meilleure estimation du calendrier du reversement des différences taxables et de réalisation des bénéfices imposables futurs. Ces prévisions de bénéfices imposables futurs sont cohérentes avec les hypothèses d'activité et de rentabilité utilisées avec les autres données prévisionnelles.

### Ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes par les impôts différés.

Un choc du bilan prudentiel est prévu par la réglementation Solvabilité dans le cadre du calcul du SCR (Article 207 du règlement délégué S2).

La capacité d'absorption des pertes par l'imposition différée doit être estimée.

Les pertes générées par le choc génèrent des économies d'impôts potentielles qui aboutissent à une position nette d'imposition différée active qui fait l'objet d'une analyse de recouvrabilité sur les exercices fiscaux futurs (5 ans).

L'institution CCPMA Prévoyance n'utilise pas en 2019 la capacité d'absorption des pertes au-delà des montants d'impôts différés passifs.

L'institution CPCEA présente des situations d'imposition différée différentes selon les cantons :

Actif général - Prévoyance en M€	IDA+/IDP au 01/01/2020	Variation	IDA+/IDP au 31/12/2020
Différences temporaires	8,2	-0,3	7,9

Actif général - Prévoyance en M€	IDA+/IDP au 01/01/2020	Variation	IDA+/IDP au 31/12/2020
Ecarts de réévaluation fiscale	5,8	-0,3	5,5
Déficits fiscaux reportables	7,5	+1,9	9,4
Retraitements S2	-22,5	-3,5	-19,0
<b>TOTAL</b>	<b>-1,0</b>	<b>-4,8</b>	<b>3,8</b>

Le canton Prévoyance (ou actif général) constate au bilan prudentiel de l'exercice 2020, un montant d'imposition différée passive de 1,0 M€.

Retraite supplémentaire en M€	IDA+/IDP au 01/01/2020	Variation	IDA+/IDP au 31/12/2020
Différences temporaires	7,4	-6,0	1,4
Ecarts de réévaluation fiscale	5,3	-0,1	5,2
Retraitements S2	-7,8	5,8	-2,0
<b>TOTAL</b>	<b>4,9</b>	<b>-0,3</b>	<b>4,6</b>

Le canton Retraite supplémentaire présente un montant calculé d'imposition différée active de **4,9 M€** au 31/12/2020.

## D.2 Provisions techniques

Cette partie a pour objet de décrire les méthodes, présenter les hypothèses et analyser les résultats de calcul des provisions techniques du bilan prudentiel.

### D.2.a Montant des provisions techniques

Les activités de l'institution sont affectées aux lignes d'activité suivantes :

- Vie :
  - 30 - Assurance vie avec participation aux bénéfices ;
  - 32 - Autre assurance vie ;
  - 36 – Réassurance Vie ;
- Santé similaire à la vie :
  - 33 - Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé ;
- Santé non similaire à la vie :
  - 1 – Frais médicaux ;
  - 2 – Perte de revenus.

Le tableau suivant présente le montant des provisions techniques brutes de réassurance au 31/12/2020.

VIE			
Provisions	2019	2020	Ecart en M€
Provisions Techniques	1 354,3	1 465,0	110,7

Provisions	2019	2020	Ecart en M€
Meilleure Estimation	1 305,1	1 401,5	96,5
Marge de Risque	49,2	63,5	14,2

## SANTÉ SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2019	2020	Ecart en M€
Provisions Techniques	18,8	17,6	-1,2
Meilleurs Estimation	16,1	16,9	0,8
Marge de Risque	2,7	0,7	-2,0

## SANTÉ NON SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2019	2020	Ecart en M€
Provisions Techniques	56,9	60,8	3,9
Meilleure Estimation	54,4	58,4	4,0
Marge de Risque	2,5	2,4	-0,1

## TOTAL

Provisions	2019	2020	Ecart en M€
Provisions Techniques	1 430,1	1 543,4	113,4
Meilleure Estimation	1 375,7	1 476,9	101,2
Marge de Risque	54,4	66,5	12,1

## Synthèse des évolutions

Les provisions techniques s'élèvent à **1 543,4 M€** au 31/12/2020, soit une hausse de 7,9% par rapport à l'exercice précédent. Elles sont représentées à 95% par les provisions techniques vie, dont 92% par les provisions du régime de retraite supplémentaire, puis 4% pour les provisions santé non similaires à la vie et 1% pour les provisions techniques santé similaire à la vie.

L'évolution est principalement portée par la meilleure estimation du régime de retraite supplémentaire (+6,4%). Cette hausse est pour partie expliquée par le changement d'environnement économique.

En santé-prévoyance, les provisions techniques augmentent sur l'ensemble des lignes d'activités en lien avec l'évolution des provisions sociales et la hausse des S/P projetés dans le cadre de la frontière des contrats.

La marge de risque augmente de 12,1 M€ passant de 54,4 M€ en 2019 à 66,5 M€ en 2020.

#### Montants recouvrables au titre de la réassurance

Au 31/12/2020, il n'y a pas de provisions cédées en réassurance proportionnelle en CPCEA.

## D.2.b Provisions en meilleure estimation

### D.2.b.1 Principes réglementaires et opérationnels

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation vont consister à projeter l'ensemble des flux de trésorerie (cotisations, prestations, frais) attendus à compter du 01/01/2021 sur la base des engagements de l'institution au 31/12/2020.

La détermination des flux de trésorerie s'appuie en grande partie sur les travaux de calcul des provisions techniques en norme sociale. La meilleure estimation est basée sur les mêmes données que la provision sociale en tenant compte également :

- des cotisations futures et des prestations associées ;
- des écarts méthodologiques entre les référentiels social et prudentiel pour les prestations garanties ;
- des prestations discrétionnaires futures en lien avec les futures décisions de gestion ;
- de l'ensemble des frais futurs ;
- de la différence d'actualisation :
  - taux technique constant en norme sociale ;
  - courbe des taux sans risque EIOPA pour la meilleure estimation fixée par la directive 2009/138.

Le processus d'obtention des données de passif est inchangé par rapport à l'année 2019. Il est basé sur les travaux de l'arrêté social et les contrôles tout au long de la chaîne de production des provisions en meilleure estimation permettent de garantir l'exhaustivité et la justesse par rapport aux comptes sociaux.

Le processus d'obtention des données relatives aux placements est inchangé par rapport à l'année 2019. Les contrôles réalisés pour le calcul de la meilleure estimation, en particulier par rapport au bilan social, ont permis d'assurer l'exhaustivité des données.

### D.2.b.2 Retour sur les provisions sociales

#### SYNTHÈSE PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant présente la ventilation des provisions sociales selon les lignes d'activités prudentielles :

Ligne d'activité (En M€, y compris refacturation (*), acceptation et PE/PPB)	2019	2020	Evolution
<b>Sous total Vie</b>	<b>1 171,5</b>	<b>1 232,3</b>	<b>60,8</b>
30 Assurance vie avec participation aux bénéfices (y.c RS)	1 169,9	1 230,1	60,2
32 Autre assurance vie	1,6	2,2	0,6
<b>Sous total Santé similaire à la vie</b>	<b>16,5</b>	<b>17,1</b>	<b>0,6</b>
33 Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	16,5	17,1	0,6
<b>Sous total Santé non similaire à la vie</b>	<b>69,8</b>	<b>69,0</b>	<b>-0,8</b>
1 Frais médicaux	32,5	35,6	3,1
2 Perte de revenus	37,3	33,4	-3,9

Ligne d'activité (En M€, y compris refacturation (*), acceptation et PE/PPB)	2019	2020	Evolution
TOTAL Général CPCEA	1 257,9	1 318,5	60,6

(\*) Provision comptable au titre de la taxe Covid 2020 et 2021 et des prestations des deux derniers mois de l'année dont l'information est communiquée en N+1.

Au global, les provisions sociales de l'Institution s'élevaient au 31/12/2020 à 1 318,5 M€ en progression par rapport à l'exercice précédent de 60,6 M€, soit +5%, majoritairement expliqué par l'évolution des provisions Vie (engagements liés à la retraite supplémentaire et au décès).

La répartition des provisions par ligne d'activité est proche de l'exercice précédent :

- les provisions Vie représentent 93,5% des provisions totales,
- les provisions Santé similaire à la vie représentent 1,3% des provisions totales,
- les provisions Santé non similaire à la vie représentent 5,2% des provisions totales.

## RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

La provision technique spéciale du régime de retraite supplémentaire (PTS) représente 91% des provisions totales de l'Institution.

La provision technique spéciale y compris plus-values latentes est alimentée chaque année des cotisations nettes de chargements, du résultat financier, des plus-values latentes et diminuée des prestations versées et chargements contractuels. Au 31/12/2020, elle s'élève à 1 434,0 M€ contre 1 358,7 M€ au 31/12/2019, soit une hausse de 5,5%.

La provision mathématique théorique (PMT) correspond aux engagements sur les actifs et radiés ainsi qu'aux rentes versées aux retraités, calculée tête par tête comme prévu par la réglementation. Elle doit être inférieure à la provision technique spéciale (PTS) inscrite au bilan et représentative de la richesse du régime due à ses participants. La provision mathématique théorique (PMT) est en hausse de 14,6% passant de 972,1 M€ en 2019 à 1 114,3 M€ en 2020.

Ainsi, la croissance de la PMT plus forte que celle de la PTS explique la dégradation du ratio d'équilibre du régime.

## PRÉVOYANCE

Les provisions prévoyance représentent 9% des provisions totales de la CPCEA (112,0 M€ à fin 2020) et progressent de 1,0 M€ sur l'exercice.

Les principales variations des provisions techniques sont portées par :

- Les capitaux décès (+1,1 M€). La hausse des provisions en décès est inhérente aux retards de gestion constatés sur l'exercice, ainsi qu'à la modification des garanties décès intervenue au 01/01/2018 pour le périmètre CCN ;
- La ligne de métier 1, liée à l'augmentation des provisions santé (+2,8 M€), notamment du fait de l'intégration de la taxe COVID des années 2020 et 2021 comptabilisée en PSAP Santé au 31/12/2020 ;
- La ligne de métier 2 (-3,9 M€), suite à la consommation du solde de PE/PPB retenu au 31/12/2020.

### D.2.b.3 Méthodes de calculs de la provision en meilleure estimation

Les principes de calculs des provisions en meilleure estimation sont inchangés par rapport au 31/12/2019, à l'exception des engagements relatifs aux frais de gestion qui sont portés par l'Actif Général de l'Institution en conformité avec les dispositions réglementaires (Règlement comptable N°2008-06, du 3 avril 2008).

L'évaluation des engagements du régime est menée séparément entre :

- Les engagements garantis ;
- Les engagements relatifs aux frais de placements ;
- Les engagements relatifs aux frais de gestion ;
- Les engagements discrétionnaires correspondant aux futures décisions de distribution de résultats.

Les engagements garantis sont déterminés sur la base des mêmes données que pour le calcul des provisions sociales.

Le périmètre de la frontière des contrats est d'une année pour l'ensemble du portefeuille. Les hypothèses relatives à la provision pour primes futures sont issues du scénario cible du cycle ORSA 2020 (effectifs, résiliations, etc.). Certains paramètres ont été revus sur la base des revues tarifaires et contractualisations réalisées fin 2020.

En retraite, la meilleure estimation intègre les frais de gestion des placements évalués en pourcentage de la valeur nette comptable des actifs de placements.

En prévoyance, les frais de gestion des placements sont calculés à travers le résultat financier.

Les autres frais (acquisition, administration et règlement des prestations) sont modélisés en pourcentage des cotisations et des prestations : les éléments constitutifs des taux de frais sont communiqués par le Contrôle de Gestion.

Les futures décisions de gestion relatives au passif sont les suivantes :

- Conformément aux évolutions réglementaires relatives aux régimes Branche 26, la totalité des résultats financiers projetés sont affectés à la PTS (Provision Technique Spéciale);
- Dans la continuité des décisions du Conseil d'administration et sur la base du règlement, la revalorisation de la valeur du point, et donc des prestations, est égale à l'inflation dans les limites de la réglementation et des résultats financiers projetés ;
- Pour les garanties prévoyance-santé, la revalorisation des prestations est égale à l'inflation projetée en risque neutre. Les provisions d'égalisation et provisions pour participation aux excédents au 31/12/2020 sont également prises en compte dans les prestations discrétionnaires futures

Les futures décisions de gestion relatives à l'actif sont les suivantes :

- Atteinte de l'allocation cible des placements en stock;
- Réalisation de tout ou partie des plus-values latentes des actions, participations stratégiques, immobiliers de placement, OPCVM monétaires, OPCVM taux et OPCVM actions lorsqu'elles dépassent un certain seuil.

#### **D.2.b.4 Principales hypothèses concernant la provision en meilleure estimation**

Les hypothèses nécessaires au calcul de la meilleure estimation sont les suivantes :

- Courbe des taux sans risque, jeux de scénarios économiques et inflation ;
- Allocation cible et politique de réalisation des plus-values latentes ;
- Données relatives aux provisions pour primes futures : chiffre d'affaires, ratio S/P, taux de chargements contractuels ;
- Taux de frais de gestion ;
- Tables de mortalité.

##### **Courbe des taux sans risque, Jeux de Scénarios Economiques et Inflation**

Le taux sans risque est donné par la courbe des taux EIOPA (zone EURO) au 31/12/2020. L'institution a fait le choix de recourir à la correction pour volatilité dans le calcul de ses engagements.

Des jeux de scénarios économiques sont calibrés à partir de ces courbes des taux et générés en « risque neutre ». Cela signifie que l'espérance de rendement de tous les actifs financiers converge vers le taux sans risque. Chaque jeu de scénarios est constitué de 1 000 trajectoires.

La baisse moyenne des taux sans risque par rapport à 2019 est de l'ordre de 0,44% sur un horizon de 60 ans.

La courbe d'inflation est issue du générateur de scénarios économiques risque neutre et est utilisée comme hypothèse de revalorisation des prestations (garantie prévoyance et retraite supplémentaire). Pour les calculs au 31/12/2020, l'inflation projetée est plus basse d'environ 0,3%. A l'horizon 60 ans, l'inflation long terme tend vers 2,1%.

##### **Hypothèses concernant le résultat financier**

Les hypothèses présentées ici servent exclusivement aux calculs de meilleure estimation du régime de retraite supplémentaire.

L'allocation cible, atteinte en 5 ans puis constante sur l'horizon de projection, est égale à l'allocation décidée par le Conseil d'administration.

La politique de réalisation des plus-values latentes est caractérisée par la part des plus-values conservées (seuil) et la part des plus-values disponibles effectivement réalisées au-delà du seuil (taux de réalisation). Il est considéré que seules des plus-values latentes sur OPCVM actions sont réalisées.

##### **Hypothèses relatives aux provisions pour primes futures**

En lien avec une frontière des contrats de 1 an, les hypothèses relatives aux provisions pour primes futures concernent les engagements au titre de l'année d'assurance 2021 :

## VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

- Chiffre d'affaires, diminué des affaires nouvelles et des versements individuels facultatifs, et taux de chargements contractuels pour l'ensemble du portefeuille
- Ratio S/P pour le seul portefeuille prévoyance-santé

Pour les 3 grandes familles de garanties vie, arrêt de travail et santé de l'actif général, par comparaison avec les hypothèses du 31/12/2019 relatives à l'année d'assurance 2020, ces hypothèses induisent globalement une hausse des provisions en meilleure estimation.

### Taux de frais de gestion

Les taux de frais de gestion, appliqués aux cotisations et prestations, permettent de déterminer les frais d'acquisition, d'administration et de gestion des sinistres.

Au-delà de la 5ème année de projection, les taux de frais ne varient pas.

Globalement les taux de frais retenus en prévoyance sont en légère hausse, aussi bien sur les cotisations que sur les prestations. En revanche, les taux de frais de prestations en retraite diminuent fortement entre 2019 et 2020.

Le taux de frais de gestion des placements retenu pour le régime de retraite supplémentaire est légèrement supérieur au taux retenu pour 2019, suite à retraitement des frais exceptionnels et des coûts de projets non récurrents.

### Retraite supplémentaire – Tables de mortalité

Les tables retenues pour déterminer les flux de prestations garantis sont les tables réglementaires TGH05-TGF05, comme pour le calcul au 31/12/2019.

Les études réalisées à ce jour restent cohérentes avec les tables réglementaires.

## D.2.b.5 Analyse de variation de la provision en meilleure estimation

Le tableau suivant présente les provisions en meilleure estimation par ligne d'activité et leur évolution par rapport au 31/12/2019:

Ligne d'activité	2019	2020	Ecart en M€
1 – Frais médicaux	20,1	26,7	6,7
2 – Perte de revenus	34,4	31,7	-2,7
30 – Assurance vie avec participation aux bénéfices	21,5	34,8	13,4
<i>dont 30 - Assurance vie avec participation aux bénéfices (prev/santé)</i>	<i>21,5</i>	<i>23,3</i>	<i>1,9</i>
30 – Assurance vie avec PB CPCEA RS	1 282,1	1 363,9	81,8
32 – Autre assurance vie	1,2	2,0	0,8
33 – Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	16,1	16,9	0,8
36 – Réassurance Vie	0,2	0,7	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>1 375,7</b>	<b>1 476,9</b>	<b>101,2</b>

Les provisions en meilleure estimation de l'Institution s'évaluent à 1 476,9 M€ au 31/12/2020, en hausse de 101,2 M€ (+7,4%) par rapport au 31/12/2019. L'évolution des engagements de retraite explique principalement l'augmentation de la meilleure estimation globale.

Le régime de retraite supplémentaire représente 92,4% des provisions en meilleure estimation.

Les engagements de retraite augmentent de +81,8 M€ en 2020, pour atteindre 1 363,9 M€. Ces évolutions sont expliquées principalement par le changement d'environnement économique entre 2019 et 2020 en lien avec la baisse de la courbe des taux, et les évolutions de modèle, à savoir le transfert des frais de gestion du canton retraite vers l'actif général.

Hors effet lié à la meilleure estimation de frais liés au canton retraite, l'actif général est en hausse de +7,9 M€ pour atteindre 101,4 M€. Cette évolution est expliquée à 80% par l'intégration de la frontière des contrats, en lien avec la projection d'un résultat déficitaire, et à 11% par le changement d'environnement économique.

Les lignes d'activité Frais médicaux, Perte de revenus et Assurance vie avec PB représentent respectivement 1,5% et 2,5% de la meilleure estimation. Les autres lignes d'activité pèsent moins de 2,0% du portefeuille.

### D.2.b.6 Comparaison entre norme sociale et norme prudentielle

Le tableau ci-dessous explique le passage des provisions sociales à la meilleure estimation au 31/12/2020.

Variations	Vie	dont Vie (hors frais de gestion)	Santé SLT	Santé non SLT	CPCEA RS	En M€
Provisions techniques en norme sociale	25,8	25,8	17,2	69,0	1 206,5	1 318,5
Meilleure estimation	37,6	26,1	16,9	58,4	1 363,9	1 476,9

Pour la santé-prévoyance, le montant total des provisions techniques en norme prudentielle au 31/12/2020 est de 101,4 M€, en baisse de -10,5 M€ par rapport aux provisions techniques en norme sociale.

Le principal facteur expliquant cette baisse est l'exclusion de la PRC dans la meilleure estimation car l'étude de la frontière des contrats a montré que la CPCEA ne détient pas d'engagement viager au titre de la loi Evin.

Les provisions pour primes futures (+6,4 M€) atténuent l'écart entre les provisions en norme sociale et la meilleure estimation, en lien avec des hypothèses de S/P dégradés, en particulier sur la Santé NSLT.

Pour la retraite supplémentaire, les provisions en norme sociale s'élèvent à 1 206,5 M€ contre 1 363,9 M€ pour la meilleure estimation, soit un écart de 157,4 M€.

Les variations les plus importantes sont la prise en compte des prestations discrétionnaires futures en norme prudentielle (+199,8 M€) atténuée cependant par la richesse du régime mesurée par son excédent PTS/PMT en norme sociale (-90,2 M€).

L'écart de frais de placement pris en compte pour les calculs de provisions techniques en norme prudentielle (hors marge de risque) et en norme sociale s'élève à +43,9 M€.

### D.2.c Marge de Risque

Au 31/12/2020, la méthode de calcul de la marge de risque a fait l'objet d'une évolution de façon à mieux refléter la durée des engagements d'Agrica.

La marge de risque est calculée pour le canton retraite supplémentaire d'une part et l'actif général d'autre part, sur la base de la méthode 2 définie dans l'orientation 62 de la notice ACPR relative aux provisions techniques publiée le 15/12/2015.

Le tableau suivant présente le montant de la marge de risque au 31/12/2020 et son évolution par rapport au 31/12/2019.

En M€	2019	2020	Ecart
Canton Retraite	46,4	62,0	15,5
Actif général	8,0	4,6	-3,4
<b>TOTAL</b>	<b>54,4</b>	<b>66,5</b>	<b>12,1</b>

La marge de risque augmente de +12,1 M€ sur l'exercice et s'établit à **66,5 M€**.

Cette forte évolution est portée principalement par la hausse de la marge de risque du canton retraite suite au changement de méthode de calcul de la marge de risque (passage de la méthode 3 à la méthode 2 défini dans l'orientation 62 de la notice ACPR relative aux provisions techniques publiée le 17/12/2015).

## D.2.d Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

La réglementation prévoit 2 mesures transitoires et 2 mesures relatives aux garanties de long terme.

Les mesures transitoires concernent les taux d'intérêts sans risque d'une part et les provisions techniques d'autre part. L'institution ne recourt à aucune de ces mesures.

Les mesures relatives aux garanties de long terme sont l'ajustement égalisateur et la correction pour volatilité.

L'institution utilise uniquement la correction pour volatilité.

Le tableau ci-dessous présente l'impact de la correction pour volatilité sur les provisions techniques, les fonds propres et les ratios de couverture :

Montant en M€	Avec correction pour volatilité	Sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	1 543,4	1 551,1	7,7
Fonds propres de base	305,7	298,0	-7,7
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	305,7	298,0	-7,7
Capital de solvabilité requis	178,4	182,1	3,7
<b>Taux de couverture du SCR</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>	<b>-0,1</b>
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	305,7	298,0	-7,7
Minimum de capital requis	45,1	45,9	0,9
<b>Taux de couverture du MCR</b>	<b>6,8</b>	<b>6,5</b>	<b>-0,3</b>

L'impact de la prise en compte de la correction pour volatilité est limité sur la solvabilité de l'institution (+0,1 point).

Sans correction pour volatilité, les fonds propres éligibles diminuent de -7,7 M€, traduisant la sensibilité de l'Institution à la baisse des taux d'intérêts.

L'institution reste solvable en cas d'utilisation de la courbe des taux sans correction pour volatilité.

## D.3 Autres passifs

### D.3.a Crédit-bail

Néant

### D.3.b Provisions autres que les provisions techniques et dettes subordonnées

Néant

### D.3.c Avantages salariaux

L'institution CPCEA est membre du GIE AGRICA GESTION. En 2017, le groupement a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir les engagements sur Indemnités Fin de Carrière du personnel.

### **D.3.d Impôts différés**

---

Voir D.1.g

### **D.4 Méthodes de valorisation alternatives**

Néant

### **D.5 Autres informations**

Néant

## E. GESTION DU CAPITAL

### E.1 Fonds propres

#### E.1.a Fonds propres de base

##### ETAT DE VARIATION DES FONDS PROPRES S2 (EN M€)

Désignation	Réserves au 01/01/2020	Affectation du résultat	Autres mouvements	Réserves au 31/12/2020
Fonds d'établissement constitué	0,4			0,4
<b>Sous-total Fonds initial</b>	<b>0,4</b>			<b>0,4</b>
Réserves	209,5			209,5
Réserve P/Fonds de Garantie	0,2			0,2
Réserve spéciale de solvabilité	7,1			7,1
Report à nouveau	1,2			1,2
Résultat de l'exercice	0,0		5,5	5,5
Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2	117,7		-35,9	81,8
<b>Sous-total Réserve de réconciliation</b>	<b>335,7</b>		<b>-30,4</b>	<b>305,3</b>
Ajustements IDA+/IDP -	3,8		-3,8	0,0
Fonds propres restreints	0,0			0,0
<b>TOTAL</b>	<b>339,9</b>		<b>-34,2</b>	<b>305,7</b>

Les conditions de reconnaissance des fonds propres de l'institution CPCEA dans le référentiel Solvabilité 2 sont prévues aux articles 93 et 94 de la Directive 2009-138.

Les fonds propres de base de CPCEA représentent au 31/12/2020 un total de **305,7 M€** répartis de la manière suivante :

- **Fonds initial** correspondant au fonds d'établissement constitué à l'origine du montant minimum soit **0,4 M€**.
- **Réserve de réconciliation** pour un total de **305,3 M€** avec des éléments provenant des comptes sociaux à hauteur de **223,5 M€** et des ajustements de **81,8 M€** liés aux retraitements pour passer de S1 à S2.
- **Pas d'Impôts différés au 31/12/2020.**

Les fonds propres de base sont disponibles pour absorber complètement des pertes, que ce soit dans le cadre d'une exploitation continue ou en cas de liquidation (disponibilité permanente).

Ils sont classés en TIER :

- -TIER 1 : 305,7 M€
- -TIER 2 : 0,0
- -TIER 3 : 0,0

## E.1.b Fonds propres auxiliaires

Néant

## E.1.c Évolution des fonds propres

Les fonds propres S2 de l'institution CPCEA enregistrent un total de 305,7 M€ fin 2020 en baisse de 34,2 M€, soit -10,1% par rapport à l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice 2020, les fonds propres de base de l'institution augmentent de 5,5 M€ du fait du résultat social de l'exercice.

Les retraitements pour passer de S1 à S2 représentent une diminution des fonds propres de 35,9 M€ avec une contribution positive des placements à l'actif net de 16,8 M€ et une contribution négative des provisions à l'actif net de 52,7 M€. L'analyse détaillée est en page suivante.

Enfin, la variation de l'imposition différée reste inchangée.

Les placements enregistrent une hausse de 5,8% des retraitements en valeurs de marché de 16,8 M€ d'un exercice sur l'autre. Les principales contributions sont les suivantes : l'immobilier et les participations avec des retraitements favorables pour 22,9 M€, les OPCVM avec des retraitements défavorables pour -22,0 M€ qui pâtissent du contexte baissier des marchés actions. Les obligations enregistrent aussi des réalisations de plus-values et sont impactées par une légère remontée des taux obligataires.

Les provisions affichent une hausse significative des retraitements en valeurs prudentielles de 52,7 M€ d'un exercice sur l'autre. Les évolutions proviennent des provisions vie en meilleure estimation et de la marge de risque vie soit une variation totale de 52,7 M€ (principalement imputable à l'activité de retraite supplémentaire Branche 26).

### AJUSTEMENTS LIEES AUX RETRAITEMENTS POUR PASSER DE S1 A S2 (EN M€)

Placements et Provisions	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2020	Variations	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2020
Immobilier & Participations	98,6	22,9	121,5
Actions	4,0	6,4	10,4
Obligations	111,8	9,5	121,3
OPCVM	75,6	-22,0	53,6
<b>Placements</b>	<b>290,0</b>	<b>16,8</b>	<b>306,8</b>
Provisions non vie	15,4	-4,8	10,6
Marge de risque provisions non vie	-2,5	0,1	-2,4
Provisions vie	-133,2	-35,8	-169,0
Marge de risque provisions vie	-51,9	-12,3	-64,2
<b>Provisions</b>	<b>-172,2</b>	<b>-52,7</b>	<b>-225,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>117,8</b>	<b>-35,9</b>	<b>81,8</b>

## E.1.d Projection des fonds propres

Dans le rapport ORSA 2020, les projections de résultat de CPCEA sur la période 2021-2024 laissent envisager dans le scénario médian, des résultats sociaux fluctuant entre -3,7 M€ et -1,5 M€ et qui devraient participer à l'augmentation des fonds propres prudentiels.

## E.1.e Disponibilité des fonds propres

Les fonds propres de CPCEA ne sont pas intégralement disponibles. En effet, la part des fonds propres qui excède le SCR du Canton de Retraite Supplémentaire ne peut servir dans le calcul de la solvabilité globale. Les fonds propres éligibles représentent donc 305,7 M€.

## E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### E.2.a Montant du capital de solvabilité requis

Du fait du cantonnement du régime de retraite supplémentaire, le capital de solvabilité requis de l'institution est égal à la somme des capitaux requis pour l'actif général d'une part et le canton retraite d'autre part.

#### ÉVOLUTION GLOBALE DU SCR ENTRE 2019 ET 2020

En M€	2019	2020	Ecart en M€
SCR Canton Retraite	100,3	118,2	17,9
SCR Actif général	57,7	60,3	2,6
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>157,9</b>	<b>178,4</b>	<b>20,5</b>

Le **SCR de l'institution** s'établit à **178,4 M€** en 2020 en hausse de +20,5 M€ sur l'exercice, portée à 87% par le **canton retraite**. Cette variation significative sur le canton retraite (+17,9 M€) s'explique principalement par la diminution de la capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques, en lien avec un niveau de prestations discrétionnaires futures plus faible.

Le **SCR de l'actif général** s'établit à **60,3 M€** en 2020, en hausse de +2,6 M€, en raison de la baisse de l'ajustement au titre des provisions techniques.

### E.2.b Capital de solvabilité requis – Canton retraite supplémentaire

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du capital de solvabilité requis du canton retraite supplémentaire au 31/12/2020 et son évolution par rapport au 31/12/2019.

En M€	2019	2020	Ecart en M€
Risque de contrepartie	7,2	7,6	0,4
Risque de marché	231,3	233,7	2,4
Risque de souscription en Vie	84,7	66,5	-18,2

En M€	2019	2020	Ecart en M€
Risque de souscription en Santé	s.o.	s.o.	
Impact des matrices de corrélation	-55,5	-47,0	8,4
<b>Capital de solvabilité requis de base (BSCR)</b>	<b>267,6</b>	<b>260,8</b>	<b>-6,9</b>
Risque opérationnel	5,8	6,1	0,4
<b>Ajustement au titre des provisions techniques</b>	<b>-173,1</b>	<b>-148,7</b>	<b>24,4</b>
<b>Ajustement au titre des impôts différés</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>100,3</b>	<b>118,2</b>	<b>17,9</b>

Le SCR du canton Retraite s'élève à **118,2 M€** en 2020, en hausse de +17,9 M€ par rapport à 2019.

Le SCR marché représente 90% du capital de solvabilité de base (BSCR).

Le SCR de souscription vie représente le 2<sup>ème</sup> risque de l'institution à 26%, en baisse par rapport à l'exercice précédent.

La hausse du SCR s'explique par plusieurs facteurs :

- Une baisse du capital de solvabilité requis de base (-6,9M€) en lien avec la baisse du SCR de souscription vie (-18,2M€), principalement sur le risque de cessation de masse (-25,5M€) et sur le risque de dépenses (-8,7M€), impacté par le transfert des montants de frais de gestion du canton retraite vers l'actif général ;
- La baisse de l'ajustement au titre des provisions techniques (-24,2 M€) en lien avec la baisse des taux et des prestations discrétionnaires futures.

## E.2.c Capital de solvabilité requis – Actif général

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du capital de solvabilité requis de l'actif général (prévoyance) au 31/12/2020 et son évolution par rapport au 31/12/2019.

En M€	2019	2020	Ecart en M€
Risque de contrepartie	11,3	11,8	0,5
Risque de marché	46,4	49,0	2,5
Risque de souscription en Vie	5,9	7,7	1,8
Risque de souscription en Santé	24,1	18,9	-5,2
Impact des matrices de corrélation	-23,7	-23,1	0,6
<b>Capital de solvabilité requis de base (BSCR)</b>	<b>64,0</b>	<b>64,2</b>	<b>0,2</b>
Risque opérationnel	2,1	2,0	-0,1

En M€	2019	2020	Ecart en M€
Ajustement au titre des provisions techniques	-7,4	-5,9	1,5
Ajustement au titre des impôts différés	-1,0	0,0	-1,0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>57,7</b>	<b>60,3</b>	<b>2,6</b>

Le SCR de l'actif général ressort à 60,3 M€ en 2020 en hausse de 2,6 M€. Le SCR de l'actif général est principalement composé du SCR de marché (+2,5M€) et du SCR de souscription en santé (-5,2M€).

La baisse du SCR de santé est expliquée par la baisse du SCR du risque de concentration d'accident, qui représente 98% du SCR catastrophe en 2020.

La hausse du SCR s'explique principalement par un moindre ajustement au titre des provisions techniques. De plus, en l'absence d'impôt différé, aucune absorption de pertes n'est prise en compte en 2020.

## E.2.d Minimum de capital requis

Le tableau suivant présente le minimum de capital requis de l'Institution CPCEA au 31/12/2020 et son évolution par rapport au 31/12/2019.

En M€	2019	2020	Ecart en M€
MCR combiné	41,3	45,1	3,7
Plancher	6,2	6,2	0,0
<b>MCR</b>	<b>41,3</b>	<b>45,1</b>	<b>3,7</b>

Le MCR déterminé en 2020 correspond aux MCR linéaires évalués à **45,1 M€** en hausse de 3,7 M€. Cette hausse est principalement expliquée par l'augmentation du MCR linéaire vie canton retraite.

A noter que le MCR n'est pas impacté par les minimum, maximum et plancher absolu.

## E.3 Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

L'institution n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive 2009/138/CE pour le calcul du capital de solvabilité requis.

## E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

L'institution n'utilise aucun modèle interne ou partiel pour le calcul du capital de solvabilité requis.

## E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

En M€	2019	2020	Ecart
Fonds propres de base	339,9	305,7	-34,2
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	339,9	305,7	-34,2
SCR	157,9	178,4	20,5
<b>Taux de couverture du SCR</b>	<b>2,2</b>	<b>1,7</b>	<b>-0,4</b>
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	336,1	305,7	-30,3
MCR	41,3	45,1	3,7
<b>Taux de couverture du MCR</b>	<b>8,1</b>	<b>6,8</b>	<b>-1,3</b>

L'institution respecte le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.

Le taux de couverture du SCR diminue de -0,4 points en 2020, pour atteindre 1,7 du fait de la hausse du SCR conjuguée à la baisse des fonds propres éligibles.

## E.6 Autres informations

Néant

---

## F. ANNEXES

---

SR. RFF/MP

## Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula - Using Article 112

Fund/Portfolio Number	Z0030	
-----------------------	-------	--

SR.25.01.01.01

## Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0030	C0040
Market risk	R0010		
Counterparty default risk	R0020		
Life underwriting risk	R0030		
Health underwriting risk	R0040		
Non-life underwriting risk	R0050		
Diversification	R0060		
Intangible asset risk	R0070		
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>		

SR.25.01.01.02

## Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
<b>Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0200</b>	
Net future discretionary benefits	R0460	

SR.25.01.01.03

## Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	

SR.25.01.01.04

## Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600		
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630		

SR.25.01.01.05

## Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

S.02.01.01

Balance sheet

S.02.01.01.01

Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Assets</b>			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,00	17000,00
Deferred tax assets	R0040		
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	1743091413,37	1436351155,04
Property (other than for own use)	R0080	121479000,00	43380429,73
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	116509257,83	73131267,27
Equities	R0100	12940320,88	2539260,88
Equities - listed	R0110	11168160,00	
Equities - unlisted	R0120	1772160,88	2539260,88
Bonds	R0130	949771254,62	828494727,08
Government Bonds	R0140	305623139,34	258423884,45
Corporate Bonds	R0150	644148115,28	570070842,63
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	530024451,87	476438341,91
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	12067089,25	12067089,25
Other investments	R0210	300038,92	300038,92
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270		
Non-life and health similar to non-life	R0280	0,00	
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310		
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	47605081,83	47605081,83
Reinsurance receivables	R0370	610716,00	610716,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	29384461,74	29384461,74
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	63700718,25	63700718,25
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>1884392391,19</b>	<b>1577669132,86</b>
<b>Liabilities</b>			
Technical provisions - non-life	R0510	60806559,28	69032936,25
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	60806559,28	69032936,25
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	58443459,65	
Risk margin	R0590	2363099,63	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	1482596067,66	1249427970,99
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	17580354,49	17104183,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	16897136,61	
Risk margin	R0640	683217,88	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	1465015713,17	1232323787,99
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	1401538470,43	
Risk margin	R0680	63477242,74	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760	241080,23	241080,23
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780		
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	7133093,09	7133093,09
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	8573093,22	8573093,22
Reinsurance payables	R0830	0,00	0,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	19311183,48	19311183,48
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	<b>1578661076,96</b>	<b>1353719357,26</b>
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	<b>305731314,23</b>	<b>223949775,60</b>

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	
EEA member	R0010	

S.04.01.01.02 - S.04.01.01.03

By EEA member

		By EEA member	
		Business underwritten in the considered country, by the EEA branch established in this country	Business underwritten through FPS, by the EEA branch established in the considered country
		C0080	C0090
Premiums written	R0020		
Claims incurred	R0030		
Commissions	R0040		

S.04.01.01.03

By EEA member

		Business underwritten in the considered country through FPS, by the undertaking or any EEA branch
		C0100
Line of business	Z0010	
EEA member	R0010	
Premiums written	R0020	
Claims incurred	R0030	
Commissions	R0040	

S.04.01.01

Activity by country

S.04.01.01.04

By material non-EEA member

		By material non-EEA member
		Business underwritten by material non-EEA country branches
		C0110
Line of business	Z0010	
Non-EEA member	R0010	
Premiums written	R0020	
Claims incurred	R0030	
Commissions	R0040	

## S.04.01.01

## Activity by country

Line of business	Z0010	33 - Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations
------------------	-------	--

## S.04.01.01.01

## Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	4648853,42						
Claims incurred	R0030	3159353,37						
Commissions	R0040	258466,24						

## S.04.01.01

## Activity by country

Line of business	Z0010	1 - Medical expense insurance
------------------	-------	-------------------------------

## S.04.01.01.01

## Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	44263300,30						
Claims incurred	R0030	41302926,80						
Commissions	R0040	2518689,20						

## S.04.01.01

## Activity by country

Line of business	Z0010	2 - Income protection insurance
------------------	-------	---------------------------------

## S.04.01.01.01

## Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	8300461,41						
Claims incurred	R0030	10535143,64						
Commissions	R0040	467938,94						

## S.04.01.01

## Activity by country

Line of business	Z0010	36 - Life reinsurance
------------------	-------	-----------------------

## S.04.01.01.01

## Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	1724298,00						
Claims incurred	R0030	1193414,00						
Commissions	R0040							

## S.04.01.01

## Activity by country

Line of business	Z0010	30 - Insurance with profit participation
------------------	-------	--

## S.04.01.01.01

## Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	37172361,50						
Claims incurred	R0030	26986559,37						
Commissions	R0040	1198143,74						

## S.04.01.01

## Activity by country

Line of business	Z0010	32 - Other life insurance
------------------	-------	---------------------------

## S.04.01.01.01

## Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	1004825,72						
Claims incurred	R0030	1198568,56						
Commissions	R0040	13821,30						







S.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Line of business	Z0010	
Currency	Z0040	

S.19.01.01.19

Additional information: historic inflation rates

(only in the case of using methods that take into account inflation to adjust data)

		N-14	N-13	N-12	N-11	N-10	N-9	N-8	N-7	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N
		C1800	C1810	C1820	C1830	C1840	C1850	C1860	C1870	C1880	C1890	C1900	C1910	C1920	C1930	C1940
Historic inflation rate - total	R0700															
Historic inflation rate: external inflation	R0710															
Historic inflation rate: endogenous inflation	R0720															

S.19.01.01.20

Additional information: expected inflation rates

		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12	N+13	N+14	N+15
		C2000	C2010	C2020	C2030	C2040	C2050	C2060	C2070	C2080	C2090	C2100	C2110	C2120	C2130	C2140
Expected inflation rate - total	R0730															
Expected inflation rate: external inflation	R0740															
Expected inflation rate: endogenous inflation	R0750															

S.19.01.01.21

Description of inflation rate used

		Description
		C2200
Description of inflation rate used:	R0760	





5.18.01.01  
Non-life Insurance Claims Information

Accident year / Underwriting year (AWY)	2020	Underwriting year (AWY)
Currency conversion	2020	Expressed in currency of denomination (not converted to reporting currency)
Company	2020	
Line of business	2020	

Gross Claims Paid (non-cumulative)

		5.18.01.01.05 Development year (accrual amount)															5.18.01.01.02 Current year, sum of years development or Current year		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 >	Year end	Sum of years development
		CB00	CB01	CB02	CB03	CB04	CB05	CB06	CB07	CB08	CB09	CB10	CB11	CB12	CB13	CB14	CB15	CB16	CB17
Total	2020																		
Li.14	2020																		
Li.15	2020																		
Li.16	2020																		
Li.17	2020																		
Li.18	2020																		
Li.19	2020																		
Li.20	2020																		
Li.21	2020																		
Li.22	2020																		
Li.23	2020																		
Li.24	2020																		
Li.25	2020																		
Li.26	2020																		
Li.27	2020																		
Li.28	2020																		
Li.29	2020																		
Li.30	2020																		
Li.31	2020																		
Li.32	2020																		
Li.33	2020																		
Li.34	2020																		
Li.35	2020																		
Li.36	2020																		
Li.37	2020																		
Li.38	2020																		
Li.39	2020																		
Li.40	2020																		
Li.41	2020																		
Li.42	2020																		
Li.43	2020																		
Li.44	2020																		
Li.45	2020																		
Li.46	2020																		
Li.47	2020																		
Li.48	2020																		
Li.49	2020																		
Li.50	2020																		
Li.51	2020																		
Li.52	2020																		
Li.53	2020																		
Li.54	2020																		
Li.55	2020																		
Li.56	2020																		
Li.57	2020																		
Li.58	2020																		
Li.59	2020																		
Li.60	2020																		
Li.61	2020																		
Li.62	2020																		
Li.63	2020																		
Li.64	2020																		
Li.65	2020																		
Li.66	2020																		
Li.67	2020																		
Li.68	2020																		
Li.69	2020																		
Li.70	2020																		
Li.71	2020																		
Li.72	2020																		
Li.73	2020																		
Li.74	2020																		
Li.75	2020																		
Li.76	2020																		
Li.77	2020																		
Li.78	2020																		
Li.79	2020																		
Li.80	2020																		
Li.81	2020																		
Li.82	2020																		
Li.83	2020																		
Li.84	2020																		
Li.85	2020																		
Li.86	2020																		
Li.87	2020																		
Li.88	2020																		
Li.89	2020																		
Li.90	2020																		
Li.91	2020																		
Li.92	2020																		
Li.93	2020																		
Li.94	2020																		
Li.95	2020																		
Li.96	2020																		
Li.97	2020																		
Li.98	2020																		
Li.99	2020																		
Li.100	2020																		

Gross undiscouted Best Estimate Claims Provisions

		5.18.01.01.05 Development year (accrual amount)															5.18.01.01.02 Current year, sum of years development or Current year		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 >	Year end	Sum of years development
		CB00	CB01	CB02	CB03	CB04	CB05	CB06	CB07	CB08	CB09	CB10	CB11	CB12	CB13	CB14	CB15	CB16	CB17
Total	2020																		
Li.14	2020																		
Li.15	2020																		
Li.16	2020																		
Li.17	2020																		
Li.18	2020																		
Li.19	2020																		
Li.20	2020																		
Li.21	2020																		
Li.22	2020																		
Li.23	2020																		
Li.24	2020																		
Li.25	2020																		
Li.26	2020																		
Li.27	2020																		
Li.28	2020																		
Li.29	2020																		
Li.30	2020																		
Li.31	2020																		
Li.32	2020																		
Li.33	2020																		
Li.34	2020																		
Li.35	2020																		
Li.36	2020																		
Li.37	2020																		
Li.38	2020																		
Li.39	2020																		
Li.40	2020																		
Li.41	2020																		
Li.42	2020																		









## 5.22.01.01

## Impact of long term guarantees measures and transitionals

## 5.22.01.01.01

## Impact of long term guarantees measures and transitionals

		Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)									
		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without others transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Technical provisions</b>	<b>R0010</b>	1543402626,93	1543402626,93		1543402626,93		1551096603,65	7693976,72	1551096603,65		7693976,72
<b>Basic own funds</b>	<b>R0020</b>	305731314,23	305731314,23		305731314,23		298037337,19	-7693977,04	298037337,19		-7693977,04
Excess of assets over liabilities	<b>R0030</b>	305731314,23	305731314,23		305731314,23		298037337,19	-7693977,04	298037337,19		-7693977,04
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	<b>R0040</b>	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Eligible own funds to meet SCR</b>	<b>R0050</b>	305731314,23	305731314,23		305731314,23		298037337,19	-7693977,04	298037337,19		-7693977,04
Tier 1	<b>R0060</b>	305731314,23	305731314,23		305731314,23		298037337,19	-7693977,04	298037337,19		-7693977,04
Tier 2	<b>R0070</b>	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Tier 3	<b>R0080</b>	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
<b>SCR</b>	<b>R0090</b>	178429086,17	178429086,17		178429086,17		182080919,90	3651833,73	182080919,90		3651833,73
<b>Eligible own funds to meet MCR</b>	<b>R0100</b>	305731314,23	305731314,23		305731314,23		298037337,19	-7693977,04	298037337,19		-7693977,04
<b>Minimum Capital Requirement</b>	<b>R0110</b>	45052765,57	45052765,57		45052765,57		45949113,64	896348,07	45949113,64		896348,07

## S.23.01.01

## Own funds

## S.23.01.01.01

## Own funds

		Total C0010	Tier 1 - unrestricted C0020	Tier 1 - restricted C0030	Tier 2 C0040	Tier 3 C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	381122,54	381122,54		0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	0,00	0,00			
Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	305350191,69	305350191,69			
Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>	<b>305731314,23</b>	<b>305731314,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual-type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>					
<b>Available and eligible own funds</b>						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	305731314,23	305731314,23	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	305731314,23	305731314,23	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	305731314,23	305731314,23	0,00	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	305731314,23	305731314,23	0,00		
<b>SCR</b>	<b>R0580</b>	<b>178429086,17</b>				
<b>MCR</b>	<b>R0600</b>	<b>45052765,57</b>				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	171,35%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	678,61%				

## S.23.01.01.02

## Reconciliation reserve

		C0060
<b>Reconciliation reserve</b>		
Excess of assets over liabilities	R0700	305731314,23
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	381122,54
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	<b>305350191,69</b>
<b>Expected profits</b>		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	416239,17
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	934963,82
<b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>1351202,99</b>

## S.25.01.01

## Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

## S.25.01.01.01

## Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	137928950,830	282626702,410	2323587,380
Counterparty default risk	R0020	19392067,790	19392067,790	159429,960
Life underwriting risk	R0030	42965409,230	74218249,550	610177,970
Health underwriting risk	R0040	18111471,250	18900376,300	155387,570
Non-life underwriting risk	R0050	0,000	0,000	0,000
Diversification	R0060	-50751589,130	-73232132,130	
Intangible asset risk	R0070	0,000	0,000	
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>167646309,970</b>	<b>321905263,920</b>	

## S.25.01.01.02

## Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	2646512,180
Operational risk	R0130	8136264,020
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-154258953,950
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0,000
<b>Solvency Capital Requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>178429086,170</b>
Capital add-on already set	R0210	0,000
Solvency capital requirement	R0220	178429086,170
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	60259051,420
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	118170034,750
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0430	0,000
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0,000
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	220414320,240

## S.25.01.01.03

## Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	

## S.25.01.01.04

## Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	0,000	
DTA carry forward	R0610	0,000	
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630	0,000	

## S.25.01.01.05

## Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	0,000
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	0,000
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

S.25.01.01

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula - Using Article 112

S.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010			
Counterparty default risk	R0020			
Life underwriting risk	R0030			
Health underwriting risk	R0040			
Non-life underwriting risk	R0050			
Diversification	R0060			
Intangible asset risk	R0070			
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>			

S.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
<b>Solvency Capital Requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	

S.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	

S.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600		
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630		

S.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

5.28.02.01

Minimum capital Requirement - Both life and non-life insurance activity

5.28.02.01.01

MCR components

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR <sub>(NL, NI)</sub> Result	MCR <sub>(LI, L)</sub> Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	8627424,08	0,00

5.28.02.01.02

Background information

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	26743046,35	44811243,46	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	31700413,32	13077862,56	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	0,00	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00

5.28.02.01.03

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		MCR <sub>(NL, NI)</sub> Result	MCR <sub>(LI, L)</sub> Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	354839,87	36070501,62

5.28.02.01.04

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00		1196576155,42	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00		202915363,56	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00		0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	16897136,61		2046951,40	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00		3293995414,72

5.28.02.01.05

Overall MCR calculation

		C0130
Linear MCR	R0300	45052765,57
SCR	R0310	178429086,17
MCR cap	R0320	80293088,78
MCR floor	R0330	44607271,54
Combined MCR	R0340	45052765,57
Absolute floor of the MCR	R0350	6200000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	45052765,57

5.28.02.01.06

Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	8982263,95	36070501,62
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	35573779,51	142855306,66
Notional MCR cap	R0520	16008200,78	64284888,00
Notional MCR floor	R0530	8893444,88	35713826,66
Notional Combined MCR	R0540	8982263,95	36070501,62
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2500000,00	3700000,00
Notional MCR	R0560	8982263,95	36070501,62

SR.02.01.01

Balance sheet

Fund/Portfolio Number (for remaining part - 0)	20030	0
--	-------	---

SR.02.01.01.01

Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Assets</b>			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,00	17000,00
Deferred tax assets	R0040		
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	360770561,04	281442410,05
Property (other than for own use)	R0080	47500000,00	8853650,12
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	16160123,51	5817073,36
Equities	R0100	7950000,00	
Equities - listed	R0110	7950000,00	
Equities - unlisted	R0120		
Bonds	R0130	203590796,33	185408170,68
Government Bonds	R0140	64092369,23	57166167,40
Corporate Bonds	R0150	139498427,10	128242003,28
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	82240979,25	78034853,94
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	3028623,03	3028623,03
Other investments	R0210	300038,92	300038,92
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270		
Non-life and health similar to non-life	R0280		
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310		
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	33649806,38	33649806,38
Reinsurance receivables	R0370	610716,00	610716,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	24602880,92	24602880,92
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	23712464,23	23712464,23
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>443346428,57</b>	<b>364035277,58</b>
<b>Liabilities</b>			
Technical provisions - non-life	R0510	60806559,28	69032936,25
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	60806559,28	69032936,25
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	58443459,65	
Risk margin	R0590	2363099,63	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	56717549,38	42942451,39
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	17580354,49	17104183,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	16897136,61	
Risk margin	R0640	683217,88	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	39137194,89	25838268,39
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	37616222,70	
Risk margin	R0680	1520972,19	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760	241080,23	241080,23
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780		
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	3642268,38	3642268,38
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	6421015,67	6421015,67
Reinsurance payables	R0830	0,00	0,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	17805750,06	17805750,06
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	<b>145634223,00</b>	<b>140085501,98</b>
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	<b>297712205,57</b>	<b>223949775,60</b>

Fund number	Z0030	CPCEA_RS
-------------	-------	----------

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Assets</b>			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030		
Deferred tax assets	R0040		
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	1382320852,33	1154908744,99
Property (other than for own use)	R0080	73979000,00	34526779,61
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	100349134,32	67314193,91
Equities	R0100	4990320,88	2539260,88
Equities - listed	R0110	3218160,00	
Equities - unlisted	R0120	1772160,88	2539260,88
Bonds	R0130	746180458,29	643086556,40
Government Bonds	R0140	241530770,11	201257717,05
Corporate Bonds	R0150	504649688,18	441828839,35
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	447783472,62	398403487,97
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	9038466,22	9038466,22
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270		
Non-life and health similar to non-life	R0280		
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310		
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	14034558,86	14034558,86
Reinsurance receivables	R0370		
Receivables (trade, not insurance)	R0380	5204384,40	5204384,40
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	39988254,02	39988254,02
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>1441548049,61</b>	<b>1214135942,27</b>
<b>Liabilities</b>			
Technical provisions - non-life	R0510		
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560		
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580		
Risk margin	R0590		
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	1425878518,28	1206485519,60
Technical provisions - health (similar to life)	R0610		
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630		
Risk margin	R0640		
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	1425878518,28	1206485519,60
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	136392247,73	
Risk margin	R0680	61956270,55	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760		
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780		
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	3490824,71	3490824,71
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	2231360,96	2231360,96
Reinsurance payables	R0830		
Payables (trade, not insurance)	R0840	1928237,00	1928237,00
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	<b>1433528940,95</b>	<b>1214135942,27</b>
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	<b>8019108,66</b>	<b>0,00</b>

Life and Health SLT Technical Provisions

Account/Detail Number (for consolidation report only)	R0020	0
---	-------	---

Life and Health SLT Technical Provisions

	R0010	Index linked and unit-linked insurance			Other life insurance			Reserves stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance	Total (LIFE other than health insurance including Unit-Linked)	Health insurance (direct business)			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
		C0030	C0035	C0040	C0045	C0050	C0055				C0060	C0160	C0170			
Technical provisions calculated as a whole	R0010															
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Fintec Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020															
Technical provisions calculated as a sum of BE and RE																
Reestimation																
Grain Best Estimate	R0030	1480735.63				516004.38			703866.30	1761237.93				1480735.63	1480735.63	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Fintec Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	0.00				0.00			0.00	0.00				0.00	0.00	
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Fintec Re - total	R0050	1480735.63				516004.38			703866.30	1761237.93				1480735.63	1480735.63	
Risk Margin	R0060	1409785.00				82766.93			28430.87	1520972.80				683217.88	683217.88	
Amount of the transitional on Technical Provisions																
Technical Provisions calculated as a whole	R0010															
Best estimate	R0100															
Risk margin	R0120															
Technical provisions - total	R0020	16275160.00	0.00			2129711.71			0.00	73137.68	3913754.89	0.00		17580354.49	17580354.49	

Life and Health SLT Technical Provisions

Group/Technical number	0000P	CPCEA_S0
------------------------	-------	----------

Life and Health SLT Technical Provisions

	R0010	C0020	Index-linked and unit-linked insurance		Other life insurance		Reserves stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	C0100	C0150	Health insurance (direct business)			Reserves stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health insurance (insurance accepted)	C0210
			C0030	C0040	C0050	C0060				C0070	C0080	C0160			
Technical provisions calculated as a whole	R0010														
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020														
Technical provisions calculated as a sum of BE and RE															
Best estimate															
Gross Best Estimate	R0030	136,553,344.74													
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080														
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090	136,553,344.73													
Risk Margin	R0100	61,956,370.55													
Amount of the transitional on Technical Provisions															
Technical Provisions calculated as a whole	R0110														
Best estimate	R0120														
Risk margin	R0130														
Technical provisions - total	R0200	142,187,815.28	0.00			0.00			0.00	0.00	14,352,885.08	0.00		0.00	0.00

## SR. REMAINING

## Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula - Using Article 112

Fund/Portfolio Number (for remaining part - 0)	Z0030
--	-------

## SR.25.01.01.01

## Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0030	C0040
Market risk	R0010		
Counterparty default risk	R0020		
Life underwriting risk	R0030		
Health underwriting risk	R0040		
Non-life underwriting risk	R0050		
Diversification	R0060		
Intangible asset risk	R0070		
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>		

## SR.25.01.01.02

## Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
<b>Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0200</b>	
Net future discretionary benefits	R0460	

## SR.25.01.01.03

## Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	

## SR.25.01.01.04

## Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600		
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630		

## SR.25.01.01.05

## Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

SR. REMAINING

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

Fund/Portfolio Number (for remaining part - 0)	Z0030	0
--	-------	---

SR.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0030	C0040
Market risk	R0010	43886714,320	48965298,080
Counterparty default risk	R0020	11757471,640	11757471,640
Life underwriting risk	R0030	5645675,770	7706804,740
Health underwriting risk	R0040	18111471,250	18900376,300
Non-life underwriting risk	R0050	0,000	0,000
Diversification	R0060	-21140895,470	-23135143,420
Intangible asset risk	R0070	0,000	0,000
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>58260437,520</b>	<b>64194807,330</b>

SR.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	1998613,910
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-5934369,820
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
<b>Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0200</b>	<b>60259051,420</b>
Net future discretionary benefits	R0460	22624636,090

SR.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	1 - Yes

SR.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	0,000	
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630	0,000	

SR.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	0,000
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	0,000
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

SR RFF/MP

## Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

Fund/Portfolio Number	Z0030	CPCEA_RS
-----------------------	-------	----------

SR.25.01.01.01

## Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0030	C0040
Market risk	R0010	94042236,510	233661404,340
Counterparty default risk	R0020	7634596,150	7634596,150
Life underwriting risk	R0030	37319733,460	66511444,810
Health underwriting risk	R0040	0,000	0,000
Non-life underwriting risk	R0050	0,000	0,000
Diversification	R0060	-26964181,480	-47046751,820
Intangible asset risk	R0070	0,000	0,000
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>112032384,640</b>	<b>260760693,480</b>

SR.25.01.01.02

## Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	6137650,110
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-148728308,850
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
<b>Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0200</b>	<b>118170034,750</b>
Net future discretionary benefits	R0460	197789684,140

SR.25.01.01.03

## Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	1 - Yes

SR.25.01.01.04

## Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	0,000	
DTA carry forward	R0610	0,000	
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630	0,000	

SR.25.01.01.05

## Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	0,000
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	0,000
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

**GROUPE AGRICA**  
**21 rue de la Bienfaisance**  
**75382 Paris Cedex 08**  
**Tél. : 01 71 21 00 00**  
**Fax : 01 71 21 00 01**  
**[www.groupagricar.com](http://www.groupagricar.com)**